SYNTHESE DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

- Informe les élus sur la situation financière
- Ouvre les discussions politiques sur les orientations budgétaires

Doit se tenir dans les 2 mois qui précédent le vote du Budget Primitif, donne lieu à un vote ainsi qu'à une délibération qui prend acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport.

[Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi NOTRé].

Les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants doivent faire état de la structure de l'évolution des dépenses et des effectifs, de l'égalité homme femme, avec précision obligatoire de l'évolution prévisionnelle et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature, et du temps de travail.

Le rapport explicatif spécifique à l'appui du DOB est obligatoirement transmis au préfet. Pour les communes, au président de l'EPCI dont elles sont membres et pour l'EPCI aux communes membres. Il fait l'objet d'une publication.

Déroulement de la présentation

1ère Partie : CONTEXTES DE LA CACEM

2ème Partie : CADRAGES ET LES PRIORITES 2023

3ème Partie : PROJECTIONS BUDGETS ANNEXES ET BUDGET PRINCIPAL

4ème partie : RAPPORTS DEVELOPPEMENT DURABLE ET MUTUALISATION

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023

PARTIE 1. CONTEXTES DE LA CACEM
A. L'analyse financière prospective de la CACEM

Analyse prospective : les principales hypothèses d'évolution

Des recettes de fonctionnement qui repartent à la hausse

- Évolution simulée de la fiscalité : évolution des bases de TF, TFNB et de TEOM de 3% en 2023 puis 2% les autres années, maintien de la CFE au niveau de 2023 sur la période et prise en compte de la suppression de la CVAE remplacée par une dotation égale à la moyenne des quatre années 2020 à 2023 soit 10 M€ sur toute la période, hypothèse fraction de TVA : 15,2 M€ en 2023 puis diminution à 14,8 M€ en 2024 et 14,5 M€ les autres années (projection d'un retour progressif à une inflation limitée)
- Montants encaissés au titre de la TFC maintenus à 0,5 M€ entre 2023 et 2024 puis ramené à 0,2 M€ sur le reste de la période
- Montant de taxe de séjour revu légèrement à la hausse au regard des encaissements en 2023 soit 0,372 M€ (estimation à confirmer en 2024 après une saison « normale »)
- Stabilisation de la DGF sans garantie cependant car les impacts de la réforme de la TH sur les CIF impactant le calcul de la répartition des dotations ne sont pas encore connus
- Subvention FSE : 75% de financement pour le PLIE maintenue dans l'attente d'une information officielle de la CTM sur les niveaux de financement validés dans le cadre du nouveau PO
- Subvention CITEO : au regard des encaissements 2022, contribution estimée à 1,2 M€ sur la période

Analyse prospective : les principales hypothèses d'évolution

Evolution des dépenses de fonctionnement et d'équipement

- Ch.011 : augmentation de 1,7% par an en moyenne hors PLIE car hypothèse de financement à 75%
- **Ch.012 : augmentation de 2% par an de la masse salariale sauf en 2023 où l'augmentation est de 3% avec l'intégration de ressources humaines pour gérer la MOA Eau et Assainissement**
- Ch.014 : évolution en fonction des transferts de charges : pas de nouveaux transferts intégrés mais attention GEMAPI non évaluée à ce jour idem eaux pluviales
  - Évolution des remboursements liés au dégrèvements de TFC : 600 k€ en 2021 et diminution à 300 K€ entre 2023 et 2024 puis à 100 K€ pour le reste de la période
  - DSC : 1 M€ sur la période / Pacte financier et fiscal
  - FPIC : 650 K€ de remboursement pris en compte sur la période (une vraie marge de manœuvre existe sur cette dépense pour la CACEM et ses communes membres : le lobbying auprès du gouvernement se poursuit afin de revoir les modes de calcul pour l'outre-mer)
  - Ch.65 : prise en compte de l'impact de l'ouverture de la pépinière agro-transformation à compter de 2023 soit un doublement de la subvention versée au BA technopôle + impact négatif de la situation du SMTVD soit + 0,5 M€ par an
  - Des dépenses d'équipement qui oscillent entre 13,5 et 15 M€ par an avec un taux moyen de subvention de 20%

Analyse prospective : une épargne qui s'améliore nettement en 2022 et se stabilise sur la période

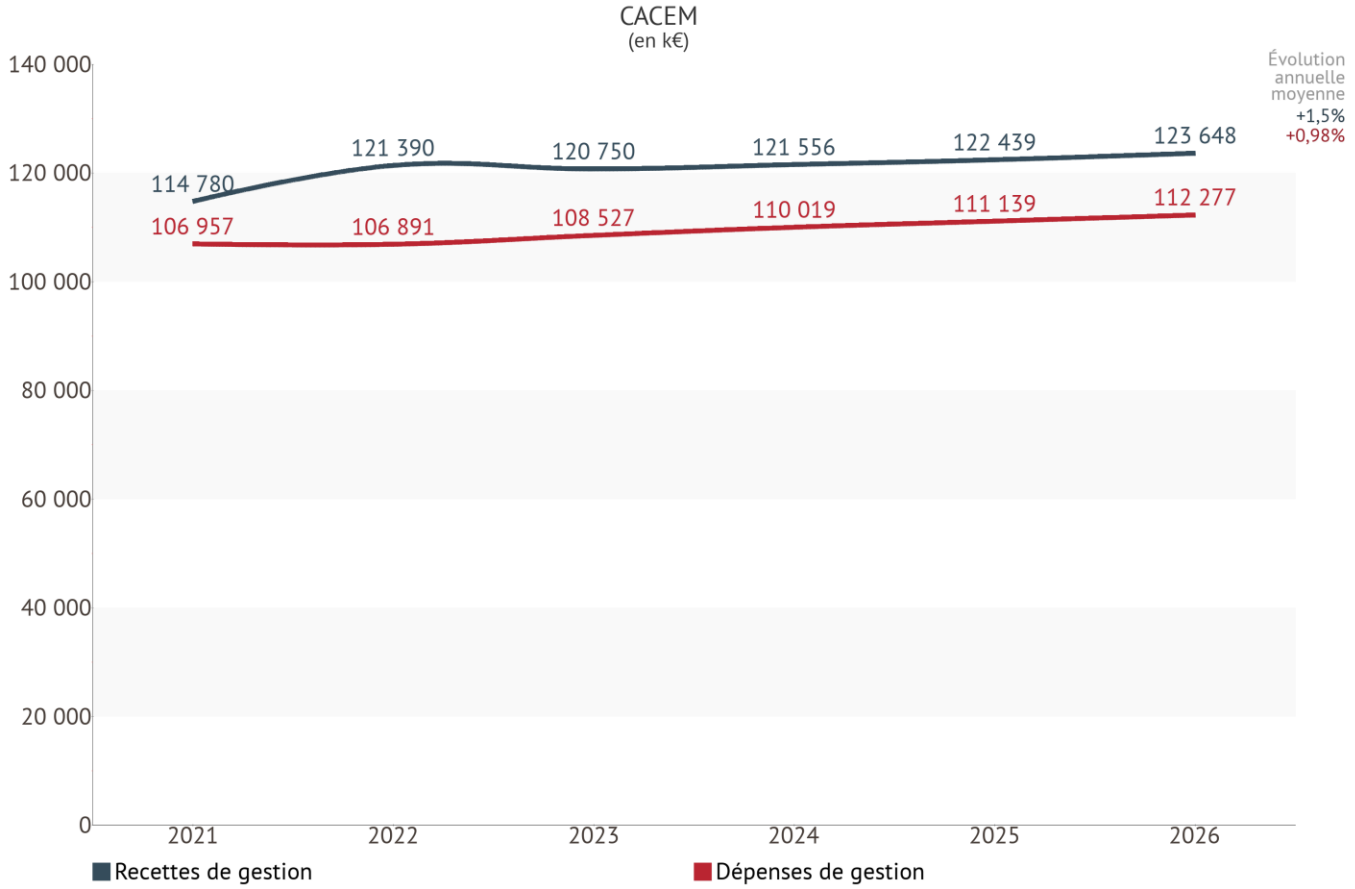

+ 1,50 % : évolution des produits en moyenne

+ 0,98% : évolution des charges en moyenne

L'encaissement de recettes de fiscalité exceptionnellement élevées en 2022 permet une amélioration significative des ratios financiers de la CACEM (fraction de TVA, TEOM, THR).

Projection de l'épargne brute et de l'épargne nette :
une épargne nette qui se rétablirait en 2025

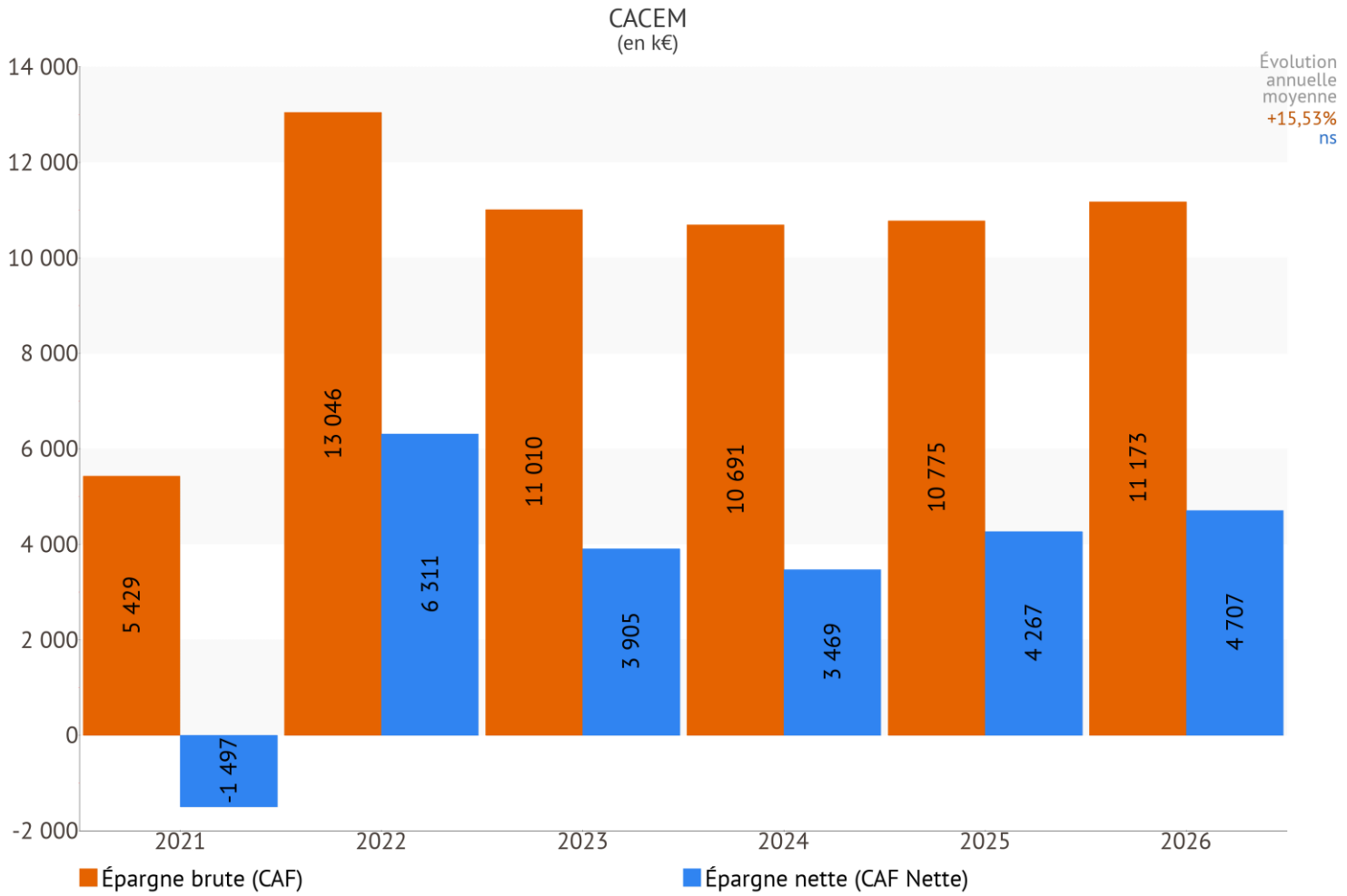

Après une hausse exceptionnelle de l'épargne brute qui atteint 13M€ en 2022, celle-ci se stabiliserait un peu en deçà de 11M€ sur le reste de la mandature. De ce fait l'épargne nette redeviendrait positive, ce qui permettrait à l'EPCI d'investir davantage.

Evolution de l'endettement de la CACEM :
une dette maîtrisée

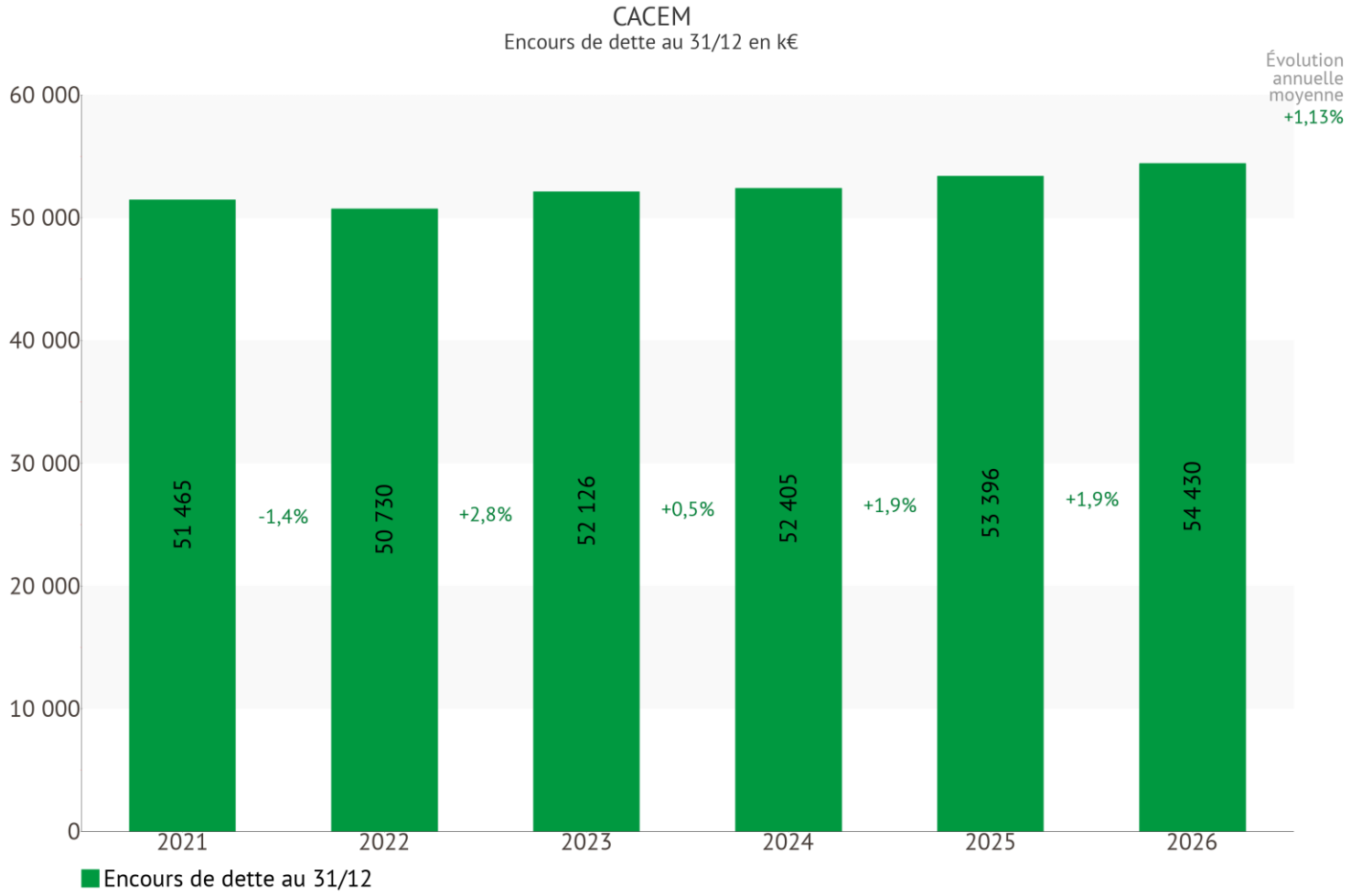

Compte tenu de l'amélioration de l'épargne, les dépenses d'équipement de la CACEM pourraient être revues à la hausse moyennant un niveau d'endettement un peu plus important en fin de mandature. Malgré tout, l'endettement sur la période s'établirait en moyenne à 42% des recettes réelles de fonctionnement du fait de leur croissance continue.

Evolution positive de la capacité de désendettement : moins de 5 ans

Ratio réglementaire maximum pour la CACEM = 11 ans mais pour les Banques le seuil d'alerte est fixé à **8 ans**

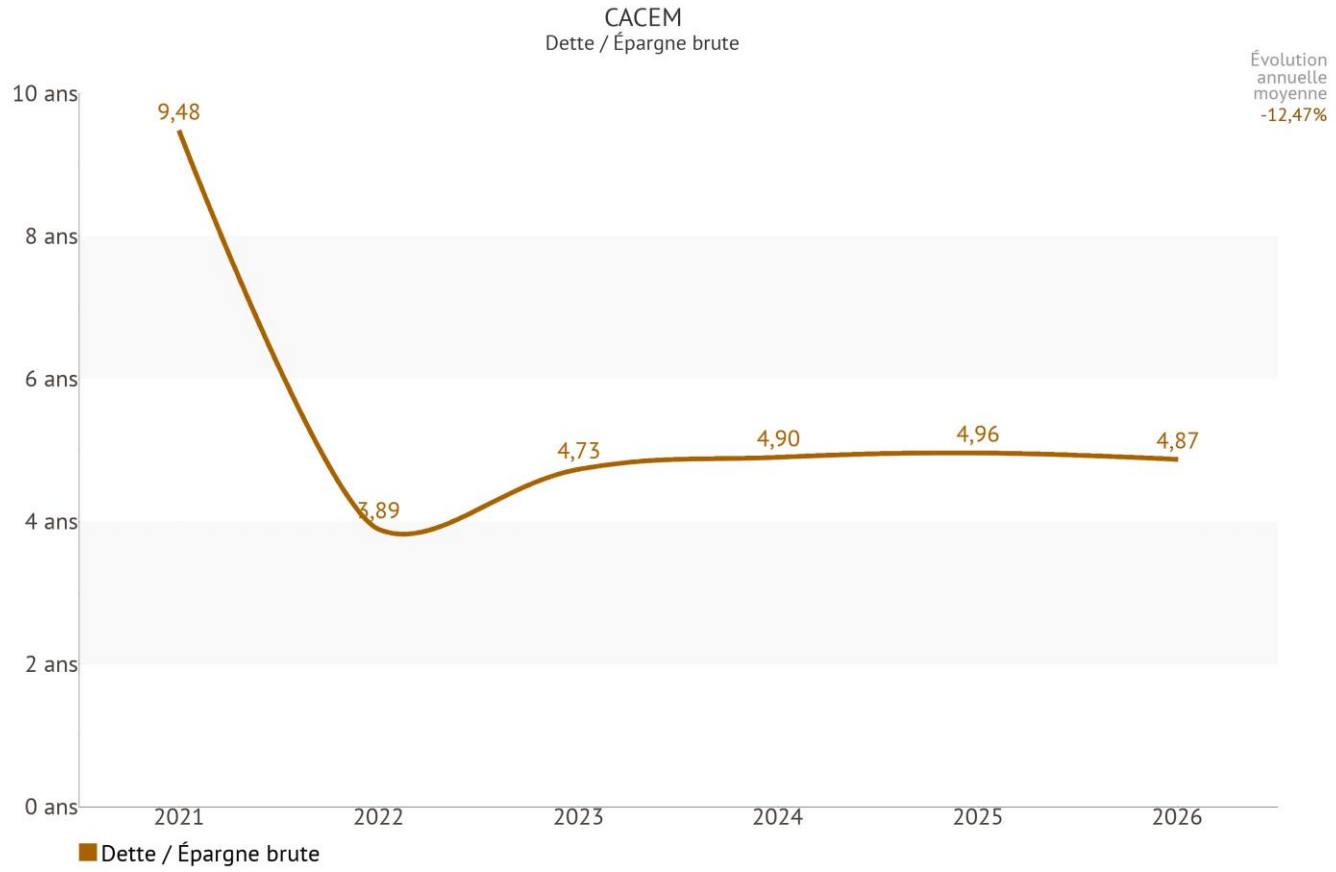

Capacité de désendettement = encours de la dette /épargne brute)

Ce qu'il faut retenir de la prospective financière

- **La CACEM maîtrise son endettement qui augmenterait un peu en fin de mandature et qui représenterait sur la période en moyenne 42% des recettes réelles de fonctionnement.**
- **L'épargne brute et l'épargne nette s'amélioreraient considérablement du fait de l'encaissement de recettes de fiscalité exceptionnellement élevées en 2022, et de perspective d'évolution favorable en 2023**
- **Le travail de la CACEM pour optimiser les recettes doit être poursuivi malgré la hausse des bases en 2023 compte tenu des dispositions de la LFI :**
  - Les actions mutualisées de contrôle des bases fiscales doivent être renforcées
  - Les élus doivent se mobiliser afin d'obtenir que la CTM améliore ses délais d'instruction et de versement des subventions notamment européennes
- **Les dépenses de la CACEM devront quoi qu'il en soit être contrôlées :**
  - Les charges à caractère générales devront être maintenues et les services rendus à la population optimisés compte compte tenu de l'inflation impactant les coûts des marchés publics et des besoins sur le terrain
  - La politique d'attribution des subventions et contributions de la Cacem devra être contenue au vu de la situation financière du SMTVD et des projets lourds à venir
  - **L'évolution de la masse salariale doit être maîtrisée afin de rester en deçà de 2% par an**
- **Une incertitude demeure quand à l'impact des réforme fiscales successives sur le potentiel financier des collectivités et donc sur la répartition de la DGF, et du niveau de la contribution CACEM au titre du FPIC.**

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023

PARTIE 1. CONTEXTES DE LA CACEM
B. Le rapport sur la dette et la trésorerie

Répartition de la dette par prêteur au 31/12/2022

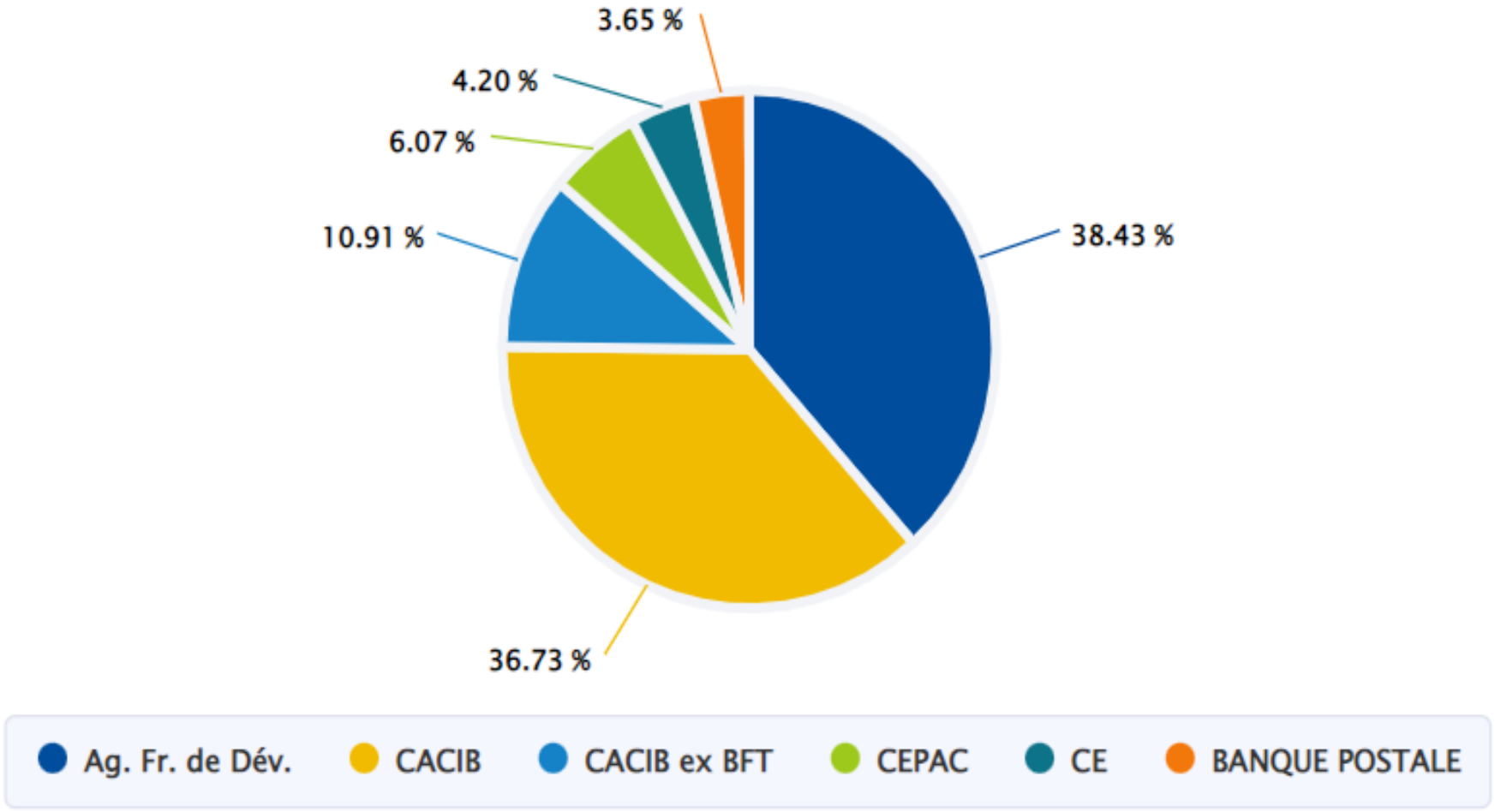

L'encours de la dette est composé de 17 emprunts, répartis auprès de 7 établissements prêteurs.

Présentation par type de risque

Risque de Taux	Capital restant dû au 31/12/2022	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Vie moyenne résiduelle	Nombre d'emprunts
Fixe	28 379 626,55€	2,17 %	8 ans 10mois	4 ans 10 mois	12
Variable	23 368 779,35€	3,09 %			5

Encours total de la dette de la CACEM au 31/12/2022 : 51 748 405,90 euros,
Taux d'intérêt moyen : 2,60%

Taux d'endettement (encours/habitant) au 31/12/2022 : **334,50 euros** (339,58 en 2021 soit – 1,50%) – Population de 152 102 hab. au 01/01/2022 selon INSEE (contre 154 706 en 2021)

Pour les communautés d'agglomération de même strate démographique ce ratio était de 402 euros par habitant en 2021.

Source DGCL « Les collectivité territoriales en chiffre »

Montant des annuités 2022

Année	Capital Restant Dû 01/01/2022	Capital Amorti	Intérêts	Flux Total	CRD fin d'exercice au 31/12/22
2022	52 533 242,49€	6 784 836,59€	938 010,74€	7 722 847,33€	51 748 405,90€

Un emprunt de 6 M€ a été mobilisé et débloqué auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole au 31/08/2022

En 2022 la charge de la dette s'élève à :

- ✓ Capital : 6 784 836,59 euros dont 1 746 036,66 euros relatifs aux emprunts à taux variable
- ✓ Intérêts : 938 010,74 euros dont 143 897,69 euros relatifs aux emprunts à taux variable
- ✓ ICNE : 147 640,19 euros dont 43 401,69 euros relatifs aux emprunts à taux variable

Profil d'extinction

La CACEM dispose d'une capacité d'endettement importante compte tenu du profil d'extinction de la dette.
Cependant cette **capacité est grevée par le déséquilibre de la section de fonctionnement**.
Une réflexion doit donc être menée pour financer les structures satellites de la CACEM majoritairement en investissement

Évolution du capital restant dû

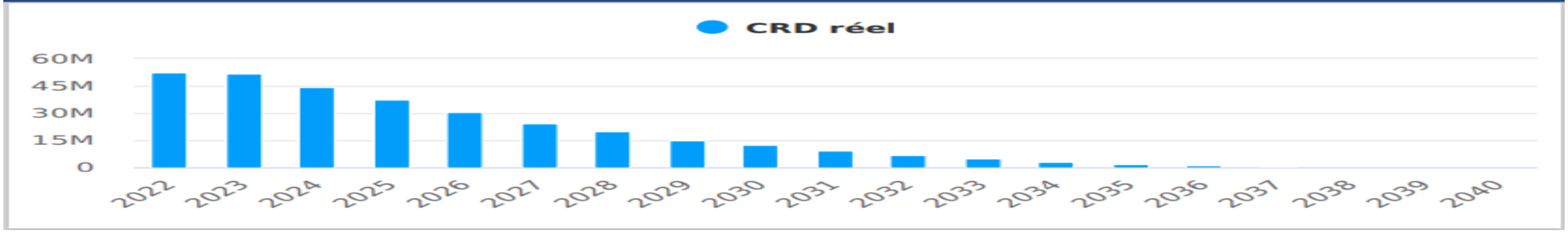

Flux de remboursement

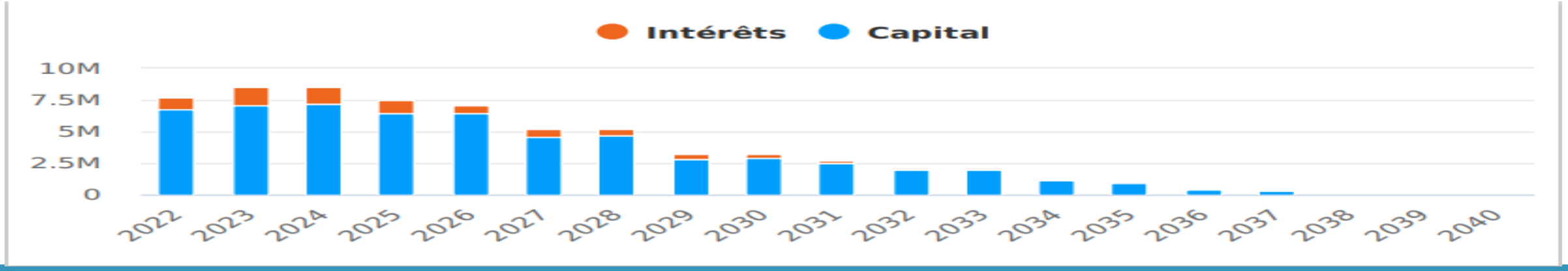

Bilan de la ligne de trésorerie

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

La situation de trésorerie de la CACEM et les opérations d'investissement menées en 2022 ne nécessitaient pas de mettre en place une convention de ligne de trésorerie en 2022.

Bilan de la dette garantie
Encours de dette garantie sur l'exercice 2022

Catégories de bénéficiaires

Catégories de bénéficiaires	Montant initial	Capital restant dû	Nombre d'emprunts	Quotité Garantie	Annuité à payer dans l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice dont	
						Intérêts	Capital
SOAME	729 543.51 €	171 563.63 €	1	30%	89 596.05 €	3 096.76 €	86 499.30 €
SMTVD	4 700 000.00 €	3 734 652.36 €	1	47%	252 497.95 €	44 829.74 €	207 668.21 €
ODYSSI	18 400 000.00 €	12 393 967.33 €	8	80%	1 156 646.70 €	200 933.19 €	955 713.50 €
total	**23 829 543.51 €**	**16 300 183.32 €**	**10**		**1 498 740.70 €**	**248 859.69 €**	**1 249 881.01 €**

Flux de remboursement

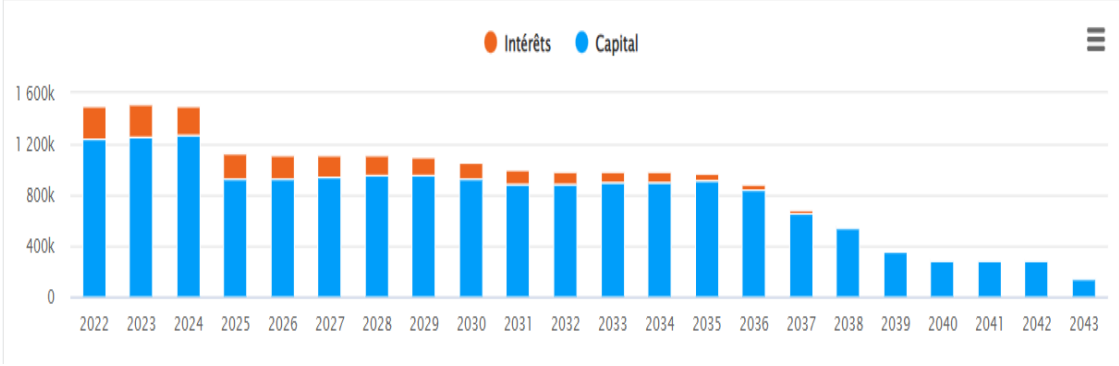

Évolution du capital restant dû

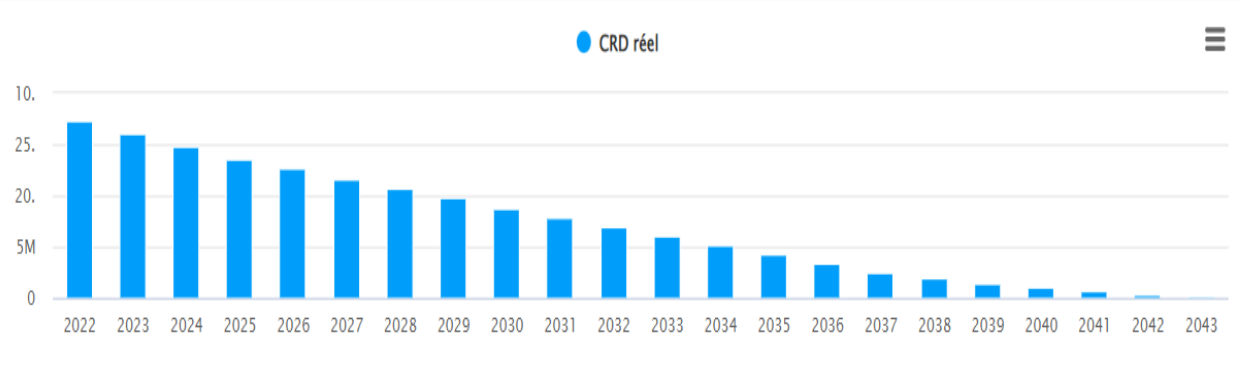

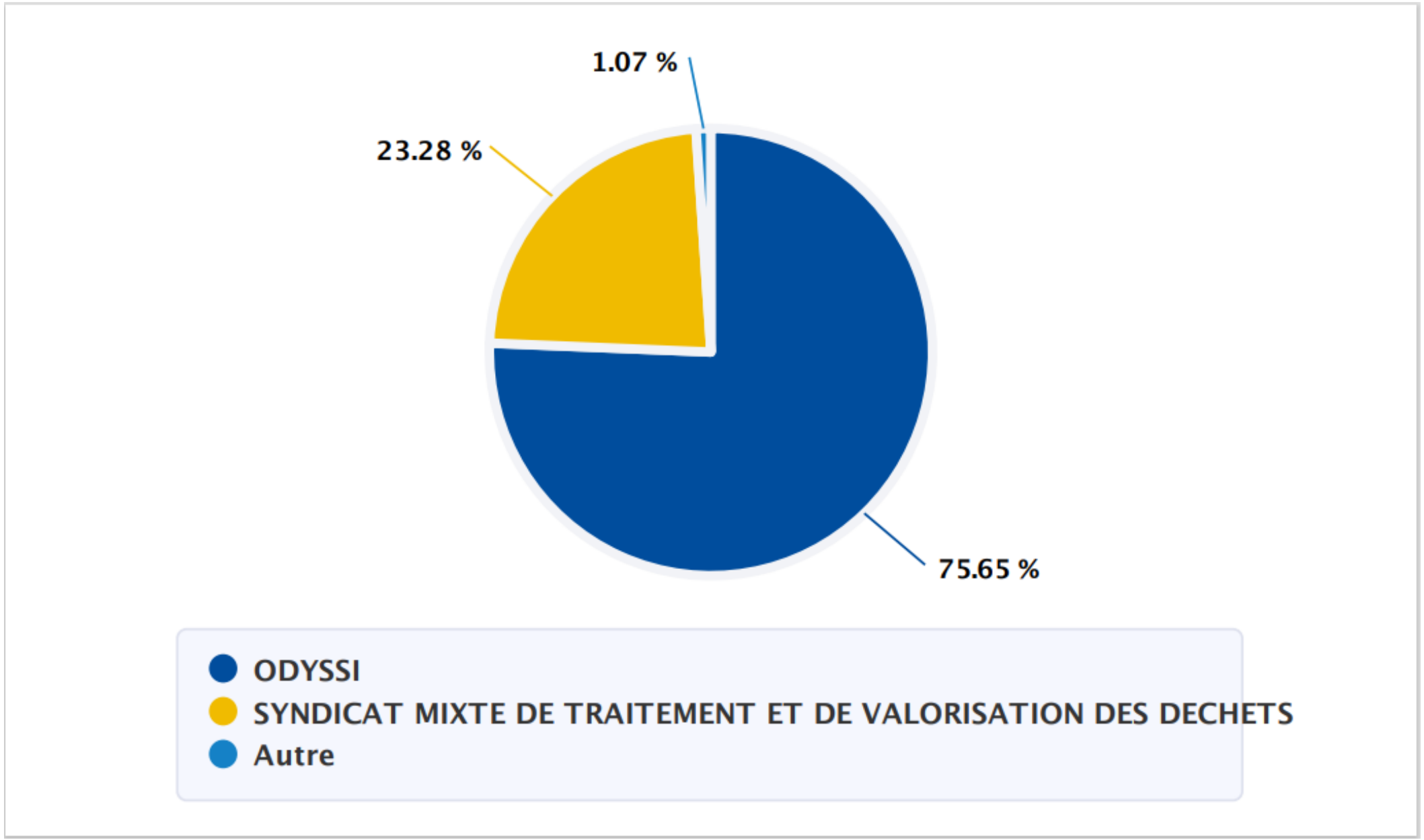
1.07 %
23.28 %
75.65 %
ODYSSI
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS
Autre

Orientations pour les emprunts en 2023

- Compte tenu des besoins pour le financement des investissements, une nouvelle enveloppe d'emprunt comprise entre **10 et 14 millions d'euros** devra être ouverte en 2023.

- Modalités : durée d'amortissement 10 ou 15 ans, différé d'amortissement de deux ans, taux fixe ou variable, en fonction de la date de mobilisation souhaitée, avec index de type TAM, T4M, EONIA, EURIBOR, EONIA.

- Comme chaque année les banques seront mises en concurrence et les critères de sélection des offres seront les suivants : conditions financières (commission et frais divers) et clause de détermination des taux et valeur technique de l'offre : transparence de l'offre par rapport aux éléments demandés et ceux du marché : conditions de remboursement, conditions d'arbitrage de taux, souplesses d'utilisation.

Le conseil communautaire doit autoriser le président à mobiliser cette enveloppe d'emprunt

Orientations pour la ligne de trésorerie en 2023

- Conformément au règlement financier adopté par le Conseil communautaire, le montant de la ligne de trésorerie ne doit pas dépasser le montant prévisionnel d'emprunt de l'année. De ce fait, **le montant de la nouvelle ligne de trésorerie proposée est de 6 millions d'euros, pouvant aller jusqu'à 10 millions d'euros compte tenu du montant d'emprunt qui serait pris en compte pour l'exercice 2023.**

- Comme chaque année les banques seront mises en concurrence et les critères de sélection des offres seront les suivants : conditions financières (commission et frais divers) et clauses de détermination des taux ; et valeur technique de l'offre : transparence de l'offre par rapport aux éléments demandés et ceux du marché, conditions de remboursement, conditions d'arbitrage de taux, souplesses d'utilisation.

Le conseil communautaire doit autoriser le président à mobiliser cette enveloppe de ligne de trésorerie

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023

PARTIE 1. CONTEXTES DE LA CACEM
C. Rapport sur la masse salariale et sur les effectifs (évolution, structure, montant, projection 2023, démarche GPEC)

EVOLUTION DE L'EFFECTIF CACEM SUR LES 10 DERNIERES ANNEES

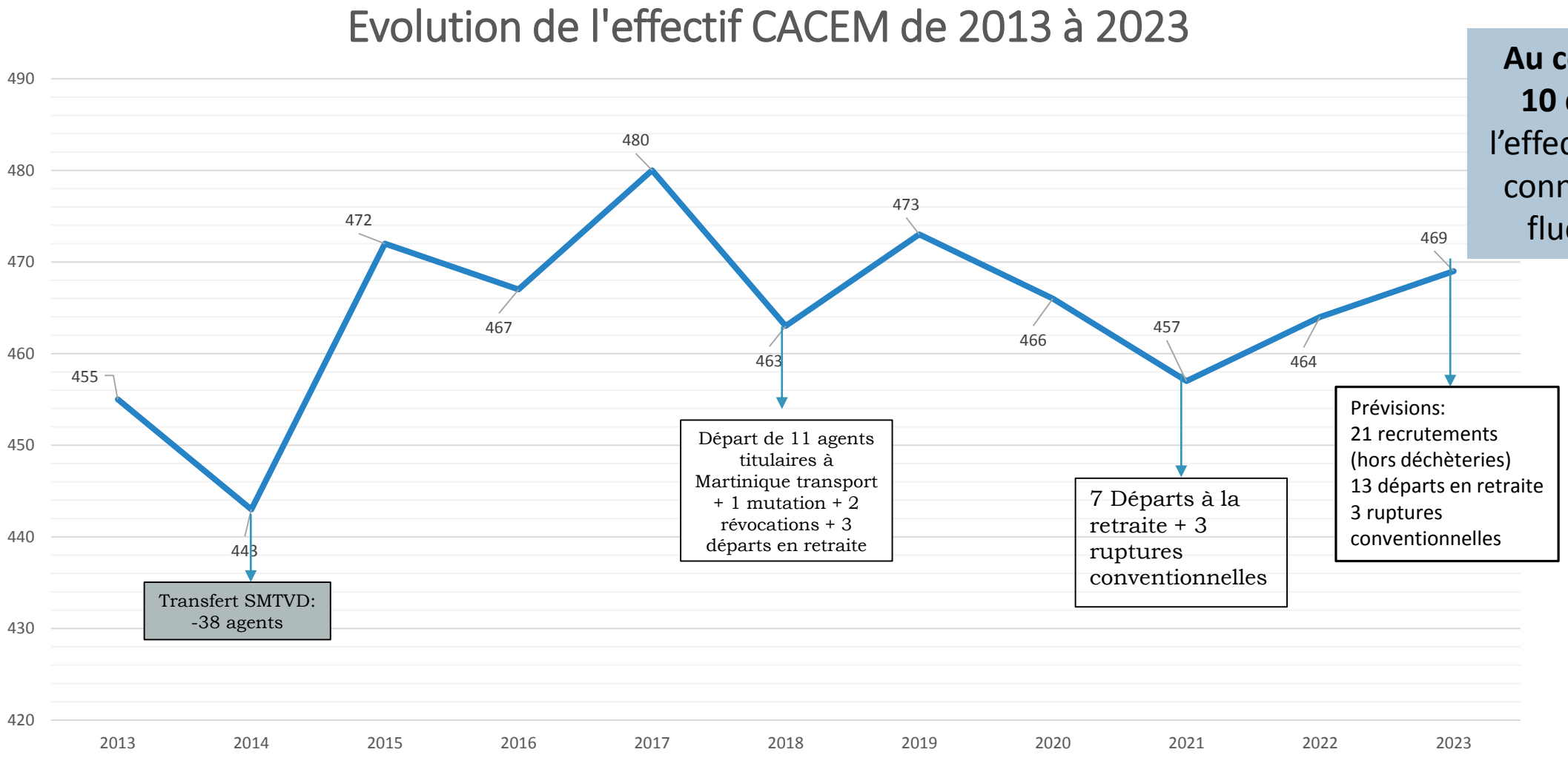

Au cours de ces 10 dernières, l'effectif CACEM a connu plusieurs fluctuations.

* Données arrêtées au 31/10/2022

STRUCTURE DE L'EFFECTIF (1)

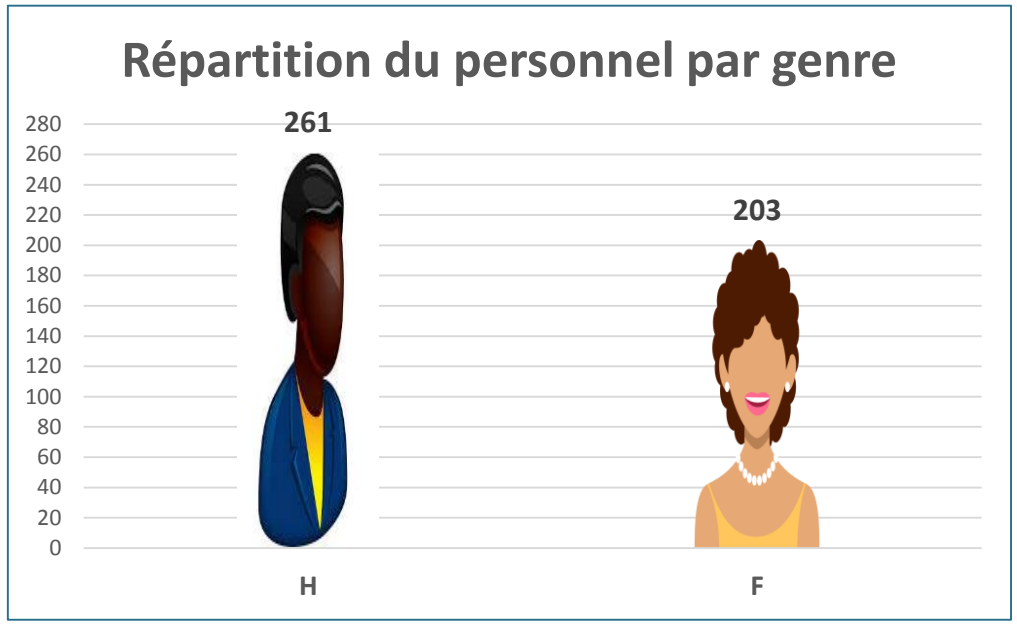

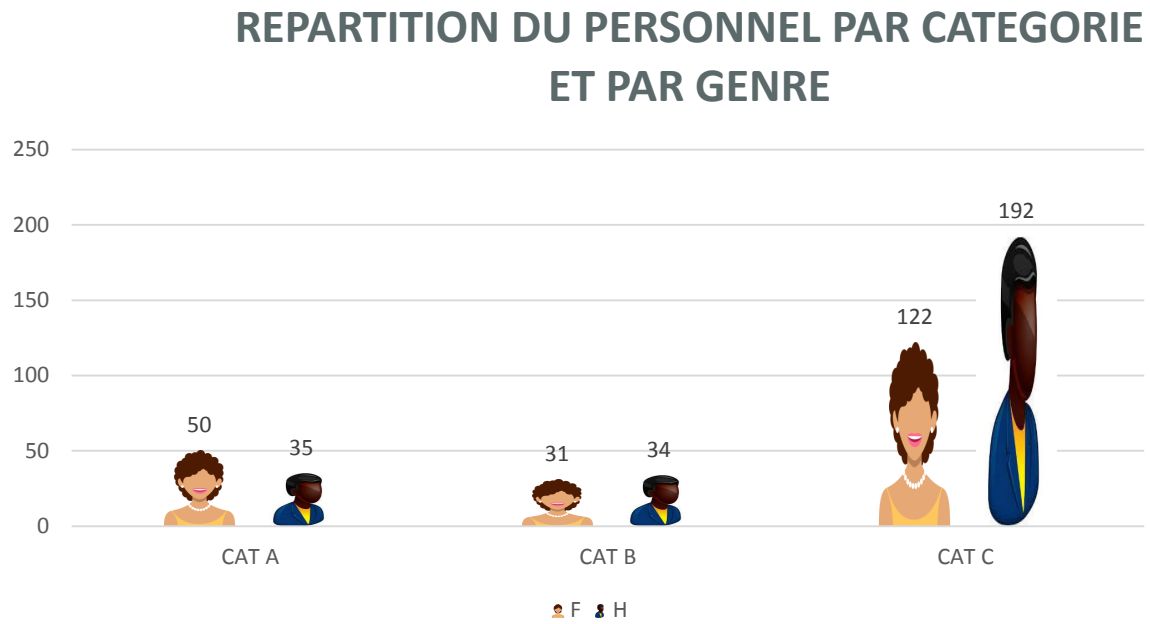

L'effectif féminin représente **43,75%** du personnel de la CACEM. Néanmoins les femmes représentent 58,82% des agents de catégorie A.

En ce qui concerne les agents relevant de la catégorie C, le personnel masculin est en nette supériorité numérique (61%). Cela résulte du type de métier exercé par ces agents (métiers principalement technique notamment au sein de la régie accotement). Il s'agit là d'un point d'attention qui devra être traité dans le cadre de la mise en œuvre de la politique égalité professionnelle H/F de la CACEM.

STRUCTURE DE L'EFFECTIF (2)

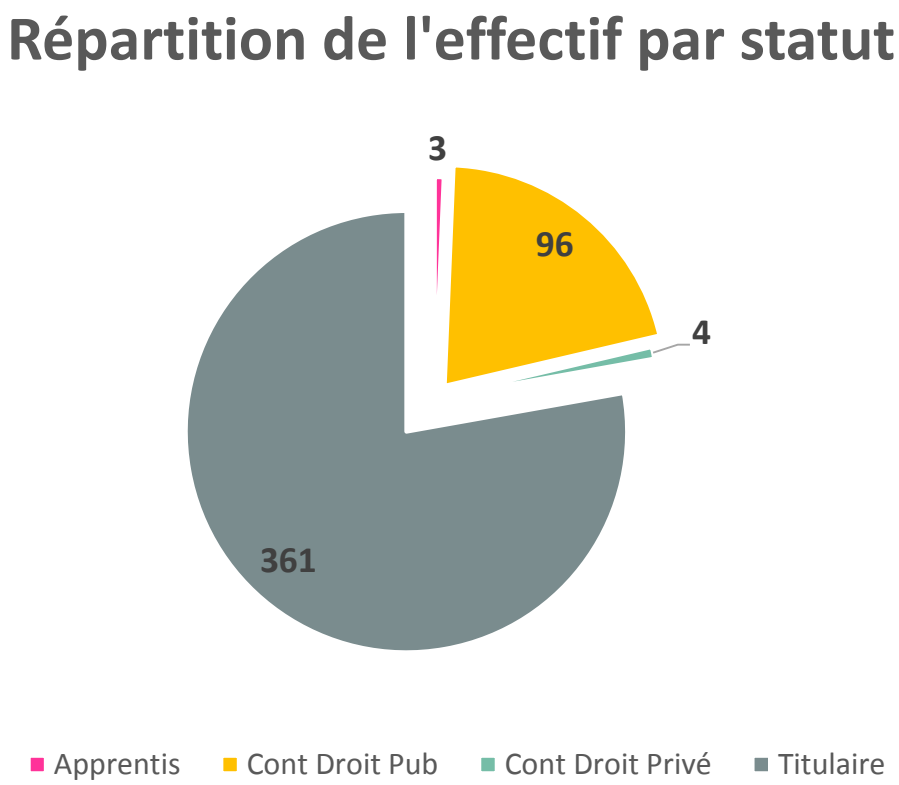

Sur un effectif total de 464 agents, 78% sont des fonctionnaires. Parmi les agents titulaires, **34 sont mis à disposition et 38 sont détachés à ODYSSI ou dans d'autres structures soit un total de 72 agents**.

Seuls 22% des agents sont contractuels. La majorité étant de droit public.
Les salariés de droit privé sont affectés à l'exploitation du port de plaisance.
En octobre 2022, 3 apprentis sont en poste à la CACEM.

Cette typologie statutaire (majorité de fonctionnaire) traduit la politique volontariste de la CACEM en matière de résorption de l'emploi précaire et de sécurisation juridique des situations des personnels.

GESTION DES AGES

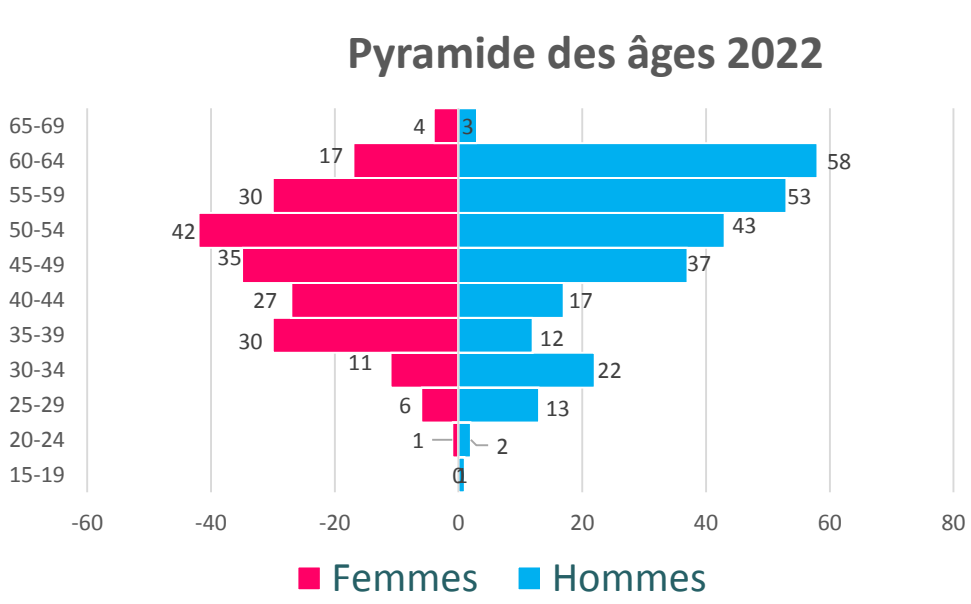

D'ici la fin de la mandature 7 agents auront atteint l'âge limite de départ en retraite

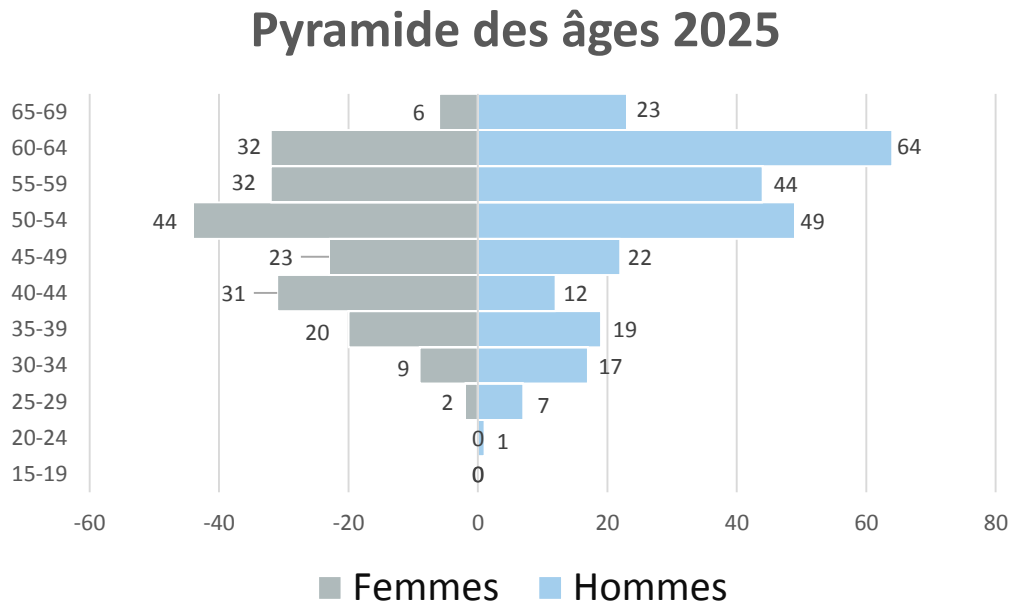

Les 2 pyramides sont quasi identiques : **elles sont en forme de champignon**, ce qui révèle un âge moyen élevé au sein de la collectivité.

En effet, l'âge moyen de l'effectif est de 48 ans (46 pour les femmes et 49 pour les hommes). Dans 5 ans, il passerait à 52 ans.

L'effectif est vieillissant, des départs en retraite massifs et simultanés sont à prévoir. En 2020, 12 agents sont partis à la retraite, 8 en 2021, 4 en 2022.

Aspects positifs : de **solides compétences (agents expérimentés)** et un **renouvellement naturel** au gré des départs en retraite.

Aspects négatifs: **peu de jeunes** (on les retrouve majoritairement chez les apprentis), une **masse salariale importante, perte des savoirs**.

De ce fait, une **politique de gestion des âges a été mise en place :**

- **plan sénior** visant à accompagner les départs en retraite, prévenir la perte des savoirs ;
- **gestion de l'usure professionnelle** aussi bien psychologique que physique;
- plan d'accompagnement de l'évolution des métiers (adaptation des compétences et préparation au changement).

REPARTITION DES SALAIRES BRUTS MOYENS

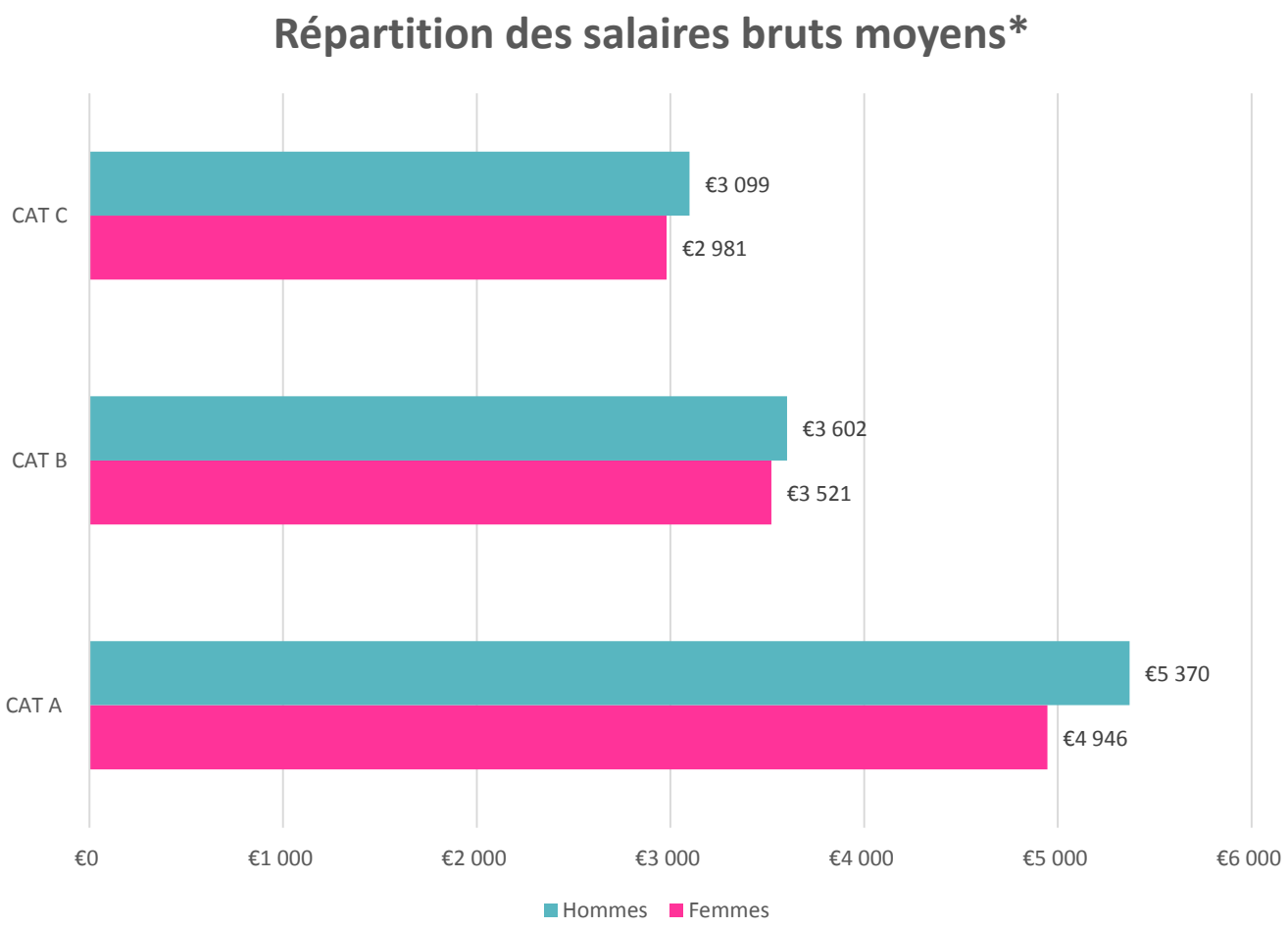

Le salaire brut moyen (*traitement indiciaire + 40% + NBI+ Prime*) est supérieur chez les hommes en toute catégorie confondue. Ceci s'explique principalement par les grades d'appartenance (agents de maîtrise et ingénieurs) le nombre plus important d'hommes dans la filière technique en catégorie C ou encore par leur ancienneté...

En catégorie A, bien que les femmes soient majoritaires, le salaire moyen des hommes est plus élevé (la grille indiciaire et le régime indemnitaire des ingénieurs sont plus favorables que ceux des attachés).

Cependant, il convient de noter qu' à grade égal les traitements indiciaires sont identiques entre les hommes femmes.

* Données arrêtées au 31/10/2022

REPARTITION DES SALAIRES - FOCUS SUR LA CATEGORIE C

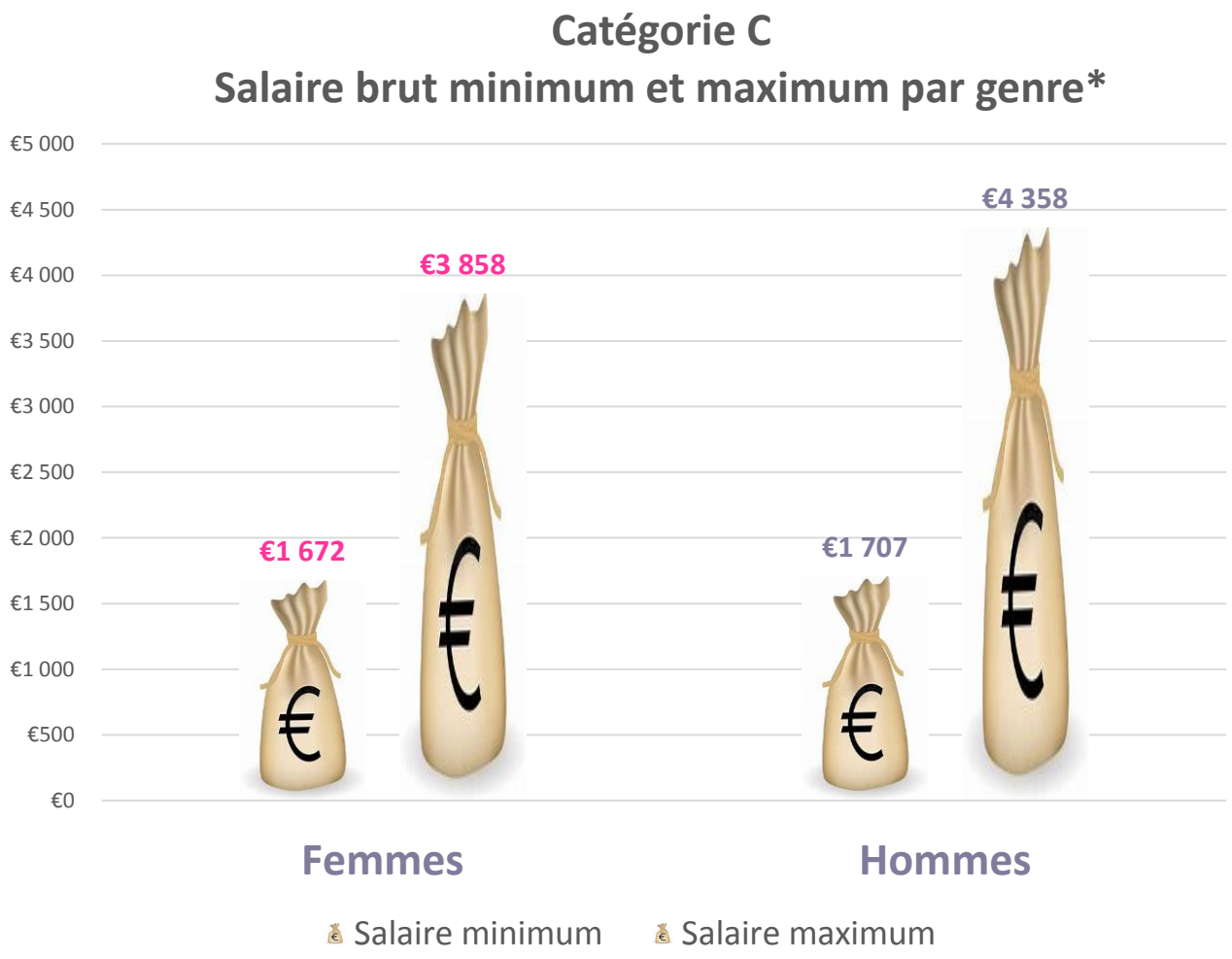

Montant du smic brut mensuel au 22/08/22 = 1645,58€

Le salaire minimum perçu par un agent de catégorie C est de 1672€ euros brut (agents contractuels).

Les montants les plus élevés s'expliquent par l'ancienneté des agents et le grade d'appartenance et la filière.

*Données arrêtées au 31/10/2022 – Montant SMIC mensuel brut au 01/01/23 : 1709,28€

Evolution de la masse salariale en 2023

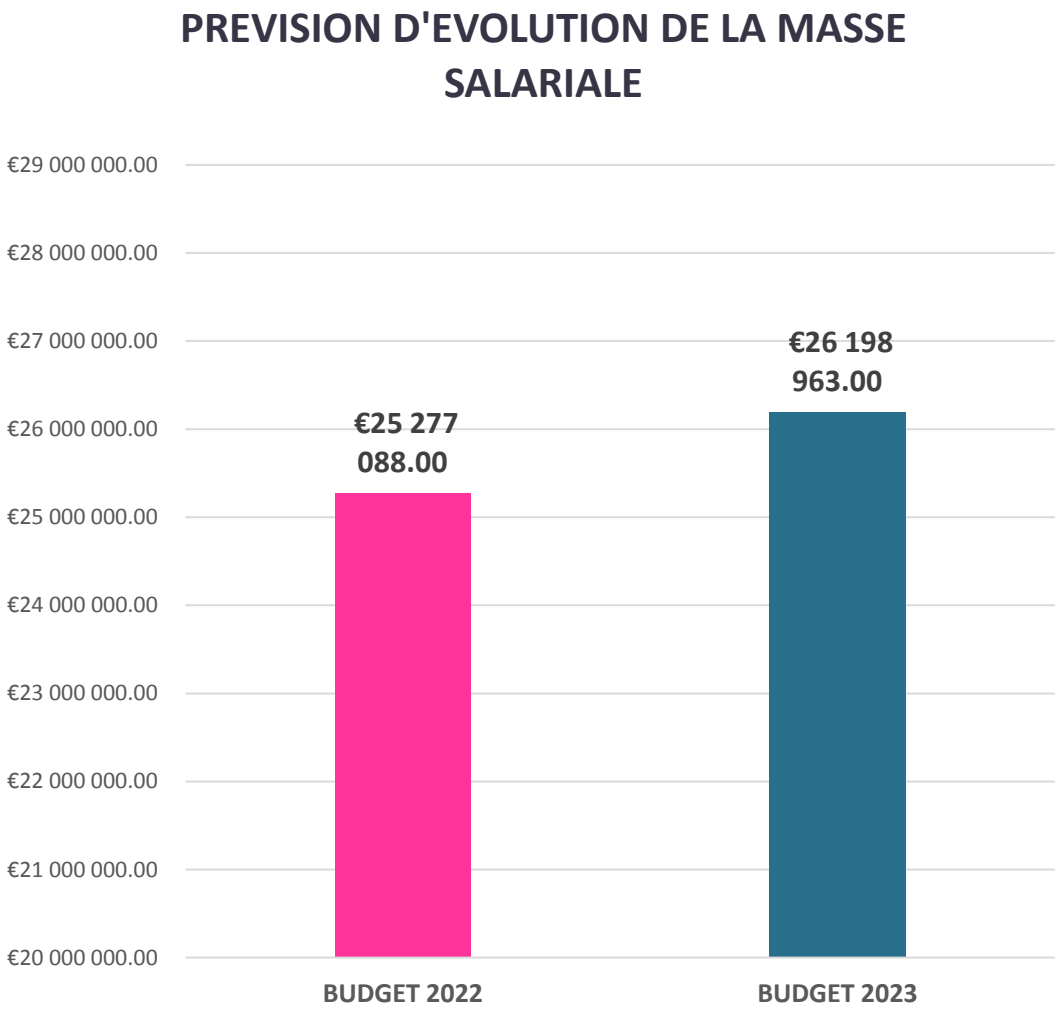

La prévision globale pour la masse salariale 2023 sera en augmentation de +3,6% par rapport à la prévision 2022.

Soit un écart correspondant:

- A la répercussion en année pleine de la revalorisation du point d'indice ;
- **GVT +3%** : avancement d'échelon, avancement de grade 2022, promotion interne, application des augmentations règlementaires: augmentation du point d'indice + réforme des grilles indiciaires catégorie B et C (soit + 743 000 €) ;
- **Application en année pleine des mesures négociées dans le cadre du dialogue social**: augmentation du nombre et de la valeur des chèques déjeuner, monétisation CET, augmentation des plafonds du CIA ;
- aux **besoins en recrutements,** plusieurs recrutements externes ont été reportés sur 2023 ;
- Mais également aux prévisions de ruptures conventionnelles.

Ces prévisions budgétaires s'entendent tous budgets confondus.

Temps de travail à la CACEM au 31/10/2022

Sur l'effectif de **464** agents au 31 octobre 2022 :

- **56 agents** travaillent 37h30/semaine
- **408 agents** travaillent 35h/semaine

En effet conformément à la délibération n°CC,08-133//2012 du 30 novembre 2012 portant approbation du réaménagement du temps de travail à la CACEM, la durée hebdomadaire du travail à la CACEM est fixée à 35h. Néanmoins les agents dont les nécessités de services l'exigent peuvent demander à ce que leur temps de travail soit aménagé selon une durée hebdomadaire de 37h30. En contrepartie de quoi ils bénéficient de 14 jours de RTT.

Temps de travail effectif des agents de la CACEM sur l'année 2022

La durée règlementaire du travail est au niveau national de 1607 h par année.

❖ Au niveau local, la durée du temps de travail est de 1572 h en raison du :

- Nombre de jours chômés et fériés spécifiques à la Martinique : 5 jours (dont lundi et mardi gras, mercredi des cendres, vendredi saint, abolition de l'esclavage)

❖ A la CACEM la durée du temps de travail a été de 1551 heures en raison du:

- Nombre de jours chômés et fériés spécifiques à la Martinique : 5 jours
- Nombre de jours de ponts accordés par le Président : 2 jours (veille de jour férié)
- Nombre de jours exceptionnels accordés : 1 jour

Conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, un groupe de travail est mis en place afin de faire des propositions d'aménagement du temps de travail des agents. Le but étant que chaque agent CACEM effectue au minimum 1 607 h/an.

La GPEC en 2023

La cellule GPEC poursuit ses actions de développement et de déploiement d'outils et de pratiques d'anticipation. La loi de « Transformation de la FP» du 6 août 2019, renforce les logiques de gestion prévisionnelle dans la cadre de l'élaboration de « Lignes Directrices de Gestion ».

- **Les Actions collectives:**
  - Mise en place d'un **groupe de travail « Usure professionnelle »** à la Régie Accotement »
  - Mise en place d'un **groupe de travail Transition démographique et effectif CACEM**

- **L es Actions individuelles**
  - Conseil en évolution professionnelle : Accompagnement individuel des agents dans l'élaboration de Projet professionnel

La formation en 2023

Le Plan de formation 2023 sera composé en plus des formations CNFPT, de formations animées par des organismes privés ou des formateurs indépendants . Il tiendra compte :

- ✓ des besoins de formations obligatoire (santé et sécurité)
- ✓ des besoins de professionnalisation et perfectionnement en lien avec les missions des agents et des services.
- ✓ du plan de mandat
- ✓ des projets de Direction
- ✓ des grandes tendances : règlementaires, technologiques, écologiques, numériques …poursuite de l'accompagnement sur le télétravail, management à distance, outils de travail partagé, résilience, gestion du stress, etc.…)
- ✓ des besoins particuliers en matière de :
    - Reclassement professionnel
    - Savoirs de bases / numérique/etc.…
    - Les reconversions ou autres transitions et évolutions professionnelles (CPF – VAE- Bilan de Compétences)

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023

PARTIE 2. CADRAGES ET PRIORITES DE LA CACEM
A. CADRAGES DES ORIENTATIONS 2023

A. Cadrage des Priorités 2023

Plan de mandat : « Tous engagés pour un territoire dynamique et solidaire » autour de 5 orientations

Améliorer le cadre de vie de tous les usagers	Renforcer l'attractivité du territoire	Construire une relation de proximité avec le citoyen	Renforcer la solidarité et les synergies avec les communes	Renforcer le rôle de la CACEM au sein des stratégies régionales
• Sécuriser pour les abonnés la fourniture régulière en Eau potable • Nettoyage des abribus • Reprise des déchèteries • Lutte contre les dépôts sauvages	• Plan de soutien économique • Aménagements des ZAE • Projets de développement du PPEZA	• Amélioration des conditions d'accueil CACEM, • Guichet unique • Déploiement de la GRU (Gestion de la Relation à l'Usager	• Renforcement de la mutualisation • Remise à niveau de l'adressage du territoire Centre • Pacte fiscal et financier	• Contractualisation avec la CTM • Rechercher des solutions de fluidification des fonds européens • Rechercher un partenariat plus intégré entre l'OTC et le CMT

A. Cadrage des Priorités 2023
Cadrage budgétaire du Président

- Affiner la programmation technique et financière des projets prêts à être opérationnels en 2023.
- Inscrire les crédits strictement nécessaires à la mise en œuvre des actions priorisées pour 2023 dans le cadre de la PPF et de la PPI.
- Optimiser les coûts de fonctionnement induits par la mise en œuvre de nouveaux équipements.
- Rechercher tous les leviers de financements possibles y compris avec des partenariats innovants.
- Rechercher toutes les marges d'économies et d'optimisations possibles en fonctionnement y compris par la mutualisation et les groupements d'achats.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023

PARTIE 2. CADRAGES ET PRIORITES DE LA CACEM
B. PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023

B. LES PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023

Sécuriser la fourniture en Eau potable par un préfinancement des investissements : Réaliser les travaux d'optimisation de l'exploitation des forages de Fond Lahaye, de Case Navire et de Cœur Bouliki. Consolider et rendre plus efficace la Maîtrise d'Ouvrage des plans d'urgence et de relance

Restructurer la filière des traitement des Déchets : Consolider la nouvelle gouvernance au SMTVD avec un projet d'établissement et un contrat d'objectifs pour mettre en œuvre le plan d'actions de redressement et de développement de la filière

Développer l'attractivité et l'économie bleue : Lancer les travaux d'extension du bassin Abricots du Port de Port de Plaisance de l'Etang Z'Abricots et de la prolongation vers la ZIP de la voie Moi Laminaire, terminer l'aménagement et commercialiser la ZAE Case Navire

Soutenir l'économie : Accompagner des porteurs de projet dans la création, la consolidation, la relance et le développement de leurs activités, poursuivre les aides à l'immobilier d'entreprise, soutenir les projets innovants et la transformation digitale

Renforcer les solidarités avec les plus fragiles : Avec la consolidation du PLIE, le renouvellement des aides aux associations et la mise en œuvre des aides à l'habitat, les actions de la MILCEM à destination des jeunes de moins de 26 ans.

Consolider les liens avec les communes : Avec le développement de la mutualisation, des groupements d'achats et la mise en place d'un Pacte Fiscal et Financier la CACEM entend jouer pleinement son rôle au sein du bloc communal du territoire centre.

Contexte CACEM : *Compétence Eau et assainissement : des projets stratégiques sous maîtrise d'ouvrage CACEM*

Forages de reconnaissance en eaux souterraines	**Schéma Directeur d'Alimentation en EAU POTABLE – en cours**	**Schéma Directeur d'ASSAINISSEMENT**	**Contrat d'objectifs et de performance CACEM-ODYSSI**	**Mission d'AMO – Diagnostic et stratégie d'exercice de la compétence Eau et Assainissement - en cours**
• La relance de la recherche en eaux souterraines a été opérée suite aux pénuries de la saison sèche 2020. • L'exploitation des eaux souterraines est l'une des préconisations du SDAGE.	• Cette étude permettra entre autre de : • Améliorer la connaissance patrimoniale • Evaluer l'évolution des besoins • Proposer une PPI • Réaliser le zonage d'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire	• Cette étude permettra entre autres de: • Mettre à jour le schéma directeur d'assainissement de 2011 • Etablir un diagnostic de la situation de l'assainissement des eaux usées sur le territoire • Evaluer les besoins • Proposer une PPI	• Les contrats d'objectifs et de performance (COP) ont pour but de mettre en exergue des objectifs qualitatifs et quantitatifs associés à des indicateurs de performance • Le COP CACEM-ODYSSI est inscrit comme action prioritaire du contrat de progrès 2018-2023	• Cette mission a pour objectif de : • Optimiser la gestion de la production et la distribution de l'eau potable • Garantir la pérennité de la ressource en eau et la bonne réalisation des travaux des investissements qui en découlent • Se préparer à la mise en œuvre de l'autorité unique de Martinique

Compte-tenu des enjeux liés à la compétence Eau et Assainissement et de la priorité donnée par la mandature actuelle à cette thématique, le Conseil Communautaire du 05 octobre 2022 a approuvé la démarche d'optimisation et de redimensionnement de la maîtrise d'ouvrage des projets structurants et des travaux d'infrastructures majeurs liés à la compétence Eau et Assainissement, par sa domiciliation à la CACEM

LES PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023

Sécuriser la fourniture en eau potable :

Méthodologie de reprise de la maîtrise d'ouvrage Eau

Création d'un COPIL Eau, d'un COTECH pour une gestion plus performante, et création d'un Service MOA Eau et Assainissement CACEM

Composition du COPIL

- Président CACEM
- Elu délégué eau et assainissement
- Président CA ODYSSI
- **DGS CACEM**
- DGS ODYSSI
- DGA 3 CACEM

Service MO EA:
- 1 chef de service
- 3 à 4 chargés d'opération

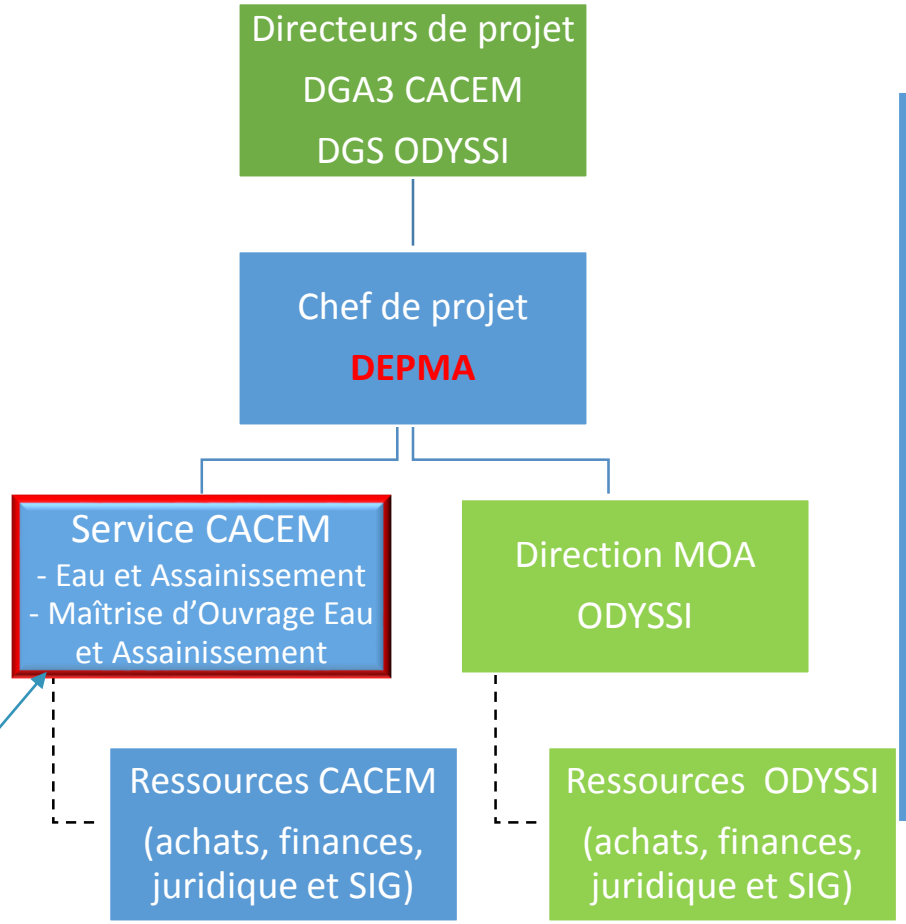

OBJECTIFS POURSUIVIS:

- Mise en place d'un comité de suivi des 3 plans d'action (Plan urgence, Plan de relance et Contrat de progrès)
- Ingénierie technique et financière pour la réussite des 3 plans
- Organisation optimale de la maîtrise d'ouvrage
- Suivi du contrat d'objectifs et de performances CACEM et ODYSSI.
- 2023 : Réalisation des opérations du Plan d'Urgence et celles prioritaires

Contexte CACEM

La compétence Eau et assainissement : une priorité pour le territoire

Plus de 86 M€ de travaux à réaliser sous cette mandature

Plan d'urgence 2020-2023

15 M€ de travaux, 13 opérations

95% de financement

Plan de relance Etat 2021-2023

6 M€ de travaux, 5 opérations

100% de financement

Plan de relance CTM – à venir

34,8 M€ de travaux, 7 opérations

Autres financements

Contrat de progrès 2018-2023, REACT-UE…

33 M€ de travaux, diverses opérations

Plan d'urgence 2020-2023

Environ 8 M€ facturés (50%)

- 3 opérations terminées – 1,51 M€
- 5 opérations en cours
- 1 opération en consultation
- 1 opération à lancer en 2023
- 3 opérations retirées du Plan d'urgence

Plan de Relance Etat

Environ 100 k€ facturés (1,5%)

- 3 opérations en cours
- 2 opérations en consultation
- 2 opérations à lancer en 2023

Contrat de Progrès 2018-2023

- 10 actions terminées – 1 M€
- 70 actions en cours
- 27 actions à engager

LES PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023

Restructurer la filière des traitement des Déchets

Les enjeux en 2023 en matière de traitement et valorisation des déchets :

* Le redressement de la situation financière et organisationnelle du SMTVD.

La mise en place d'un Contrat d'Objectifs et de Performance entre le Syndicat et les EPCIs est en cours d'élaboration, dans le but de décliner, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi d'un Plan d'actions d'amélioration de la situation du Syndicat (redressement + développement).

* L'augmentation du maillage des déchèteries sur le territoire du centre afin d'optimiser la collecte des encombrants.

* L'assurance de la disponibilité pérenne des installations structurelles de traitement et de valorisation des déchets (UTVD, ISDND, CVO).

* La réalisation opérationnelle des équipements de prétraitement et de transfert périphériques (Plateforme de broyage de déchets verts (Installation à la trompeuse en 2023 du Broyeur de Déchets Verts), Centre de tri des encombrants et des DIB, Centre de transfert des Ordures Ménagères, …).

* Le déploiement effectif et optimisé des filières REP (éco-organismes) sur le territoire, conformément à la réglementation en vigueur.

LES PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023
Restructurer la filière des traitement des Déchets : Evolution du SMTVD

- Nouvelle élection du Président du SMTVD le 09 février 2022, suite à la démission du précédent Président.

- Evolutions des statuts du SMTVD votés par le Syndicat et les EPCI sur les points suivants :
  - Article 2 - Compétence du syndicat : Instauration d'une possibilité de transfert de compétence à la carte concernant les déchèteries
  - Article 6 - Administration et Gouvernance : Création statutaire d'un Bureau syndical exceptionnel de suivi constitué des membres du Bureau syndical et des 3 Présidents d'EPCI
  - Article 9 - Contributions financières des communautés membres :

    Le remboursement des intérêts et du capital des emprunts liés aux équipement communs est désormais effectué au prorata des tonnages traités d'Ordures Ménagères et Assimilés pour chaque adhérent.

    Dans le but d'améliorer la trésorerie du Syndicat, les versements des membres contributifs au budget s'effectuent par l'émission de 2 mandats par an pour chaque EPCI (Une avance de 3/12ème calculée sur la base de la contribution de l'année N-1 et payée en 3 mensualités, avant le vote du budget du SMTVD, puis le solde après le vote du budget du Syndicat payé en 9 mensualités)

    Possibilité pour les EPCI membres de subventionner au cas par cas des investissements à enjeux forts et transversaux pour la filière déchets et programmés dans la PPI du SMTVD.

  - Article 10 – Exercice de la compétence à la carte et transfert des déchèteries aux EPCI :

    Modification effective de l'article 10 des statuts et transfert en 2023 des 3 déchèteries (Fort-de-France, Schoelcher, Saint-Joseph) et le projet de déchèterie sur le Lamentin à la CACEM (délibération N° 06.00089/2022 du 15 juin 2022)

LES PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023

Restructurer la filière des traitement des Déchets : Maîtriser les finances

La compétence traitement des déchets a été **déléguée au SMTVD** en 2014.

Le budget de la CACEM est fortement impacté par la contribution versée au SMTVD alors même que les investissements prévus comme la déchetterie du Lamentin ne sortent pas de terre et que les dysfonctionnements du SMTVD génèrent régulièrement des coûts supplémentaires de collecte.

Pour 2023, le montant prévu au budget est 13,6 M€ soit le montant versé en 2022 (+460 000€ par rapport au BP 2022).

Dans son rapport sur le BP 2022 du SMTVD, la CRC préconise une hausse globale de 1 M€/an des contributions des 3 EPCI.

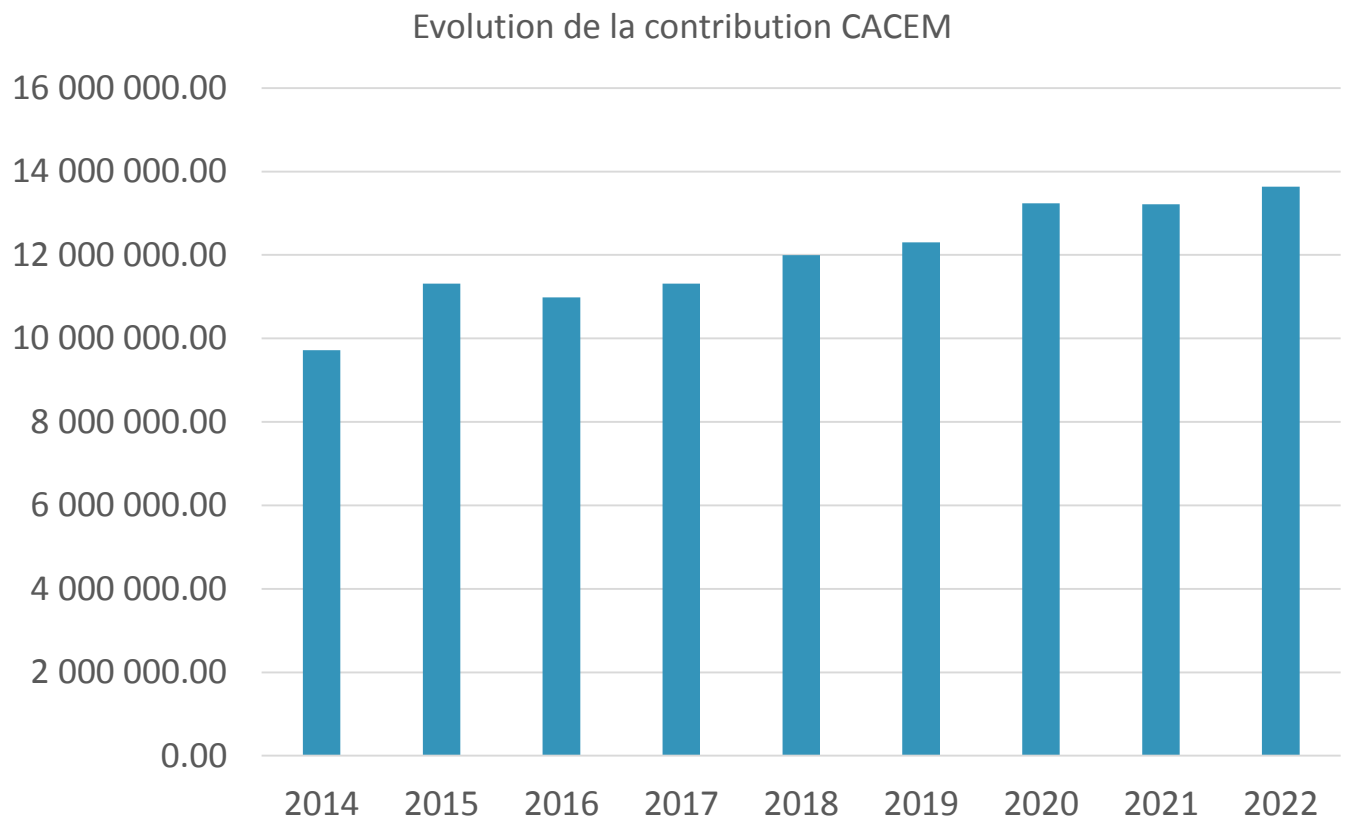

LES PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023

Développer l'attractivité et l'économie bleue : Pilotage Economique des ZAE Perspectives 2023

- **Elaboration et mise en place de la stratégie d'animation des ZAE**
  - Sur la base du diagnostic attractivité ZAE en cours
  - Lancement d'une étude sur les outils de gestion des ZAE adaptés à leur spécificité et répondant à une stratégie d'investissement durable
  - Mise en place d'une signalétique de zone
  - Commercialisation des lots CACEM
- **Amélioration des ZAE transférées (Lareinty – Dillon Stade – Kerlys – Rivière Roche)**
  - Finalisation des transferts juridiques et comptables
  - Phase Etudes Techniques Avant-Projet
  - Démarrage des travaux (*conditionné à l'effectivité des transferts juridiques et comptables)*
- **Commercialisation de la ZAE de Case Navire**
  - Lancement de la commercialisation
- **ZAE Etang Z'Abricots**
  - Clôture de la concession avec la SOAME
  - Identifier un projet pour les 5000 m² de la CACEM en lien avec le PPEZA
- **ZAE Choco-Choisy**
  - Clôture de la concession avec la SEMSAMAR
  - Reprise de la commercialisation des 4 lots

LES PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023

Soutenir l'Economie : Mesures renforcées d'accompagnement en 2023

250 000 € pour l'AIE (200 000 € en 2022) :

Aides financières à l' Immobilier d'Entreprise

- Volet 1 création d'entreprise : 170 000 €
- Volet 2 développement/extension d'activité : 35 000 €
- Volet 3 accession à la propriété : 25 000 €
- Volet 4 Accompagnement exploitants agricoles : 20 000 €

85 000 € pour les prestations d'appui à l'accompagnement au développement et à la transformation digitale (nouveau) :

- Prestation d'appui à l'accompagnement et au développement des entreprises : 35 000 €
- Accompagnement à la transformation digitale : 50 000 €

LES PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023

Soutenir l'Economie : Mesures renforcées d'accompagnement en 2023

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

- Promotion du dispositif : Organisation de webinaires, de rencontres avec les chefs d'entreprises, de permanences thématiques au sein des communes membres,….
- Optimisation de déploiement du volet 4 dédié aux exploitants et propriétaires fonciers agricoles (rencontres avec les partenaires institutionnels, les organisations professionnelles,…

PRESTATIONS D'APPUI A L'ACCOMPAGNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

- 2nde vague d'accompagnement sur la prestation : « Booster et réinventer son business »
- Poursuite de l'accompagnement des porteurs de projet sur les prestations classiques
- Organisation de réunion de présentation chez les institutions partenaires, groupements professionnels, lycées professionnels, etc.

ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSFORMATION DIGITALE DES ENTREPRISES

➢ Sensibiliser, Initier, Accompagner, Développer

- Diagnostic digital : Évolution du guide d'entretien avec les chefs entreprises
- Acquisition et/ou conventionnement pour l'utilisation du logiciel de diagnostic digital
- Mise en place de solutions digitales : Relance de l'appel d'offres pour la sélection de prestataires
- Accompagnement à la mise en place et/ou au développement de solutions digitales : Démarrage du volet 2
- Mofwazaj dijital : Appel à candidatures des managers de territoire, définition et mise en œuvre de la stratégie de déploiement

LES PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023

Soutenir l'Economie : Mesures renforcées d'accompagnement en 2023

Programmation LEADER 2014-2023

❖ **Poursuite de la mise en œuvre LEADER**

- Date limite d'engagement juridique des dossiers: 31 décembre 2024
- Date limite de paiement : 31 décembre 2025
- **2023:**
  - Lancement Appel à projet territoires LEADER
  - Début de la programmation LEADER 2023-2027

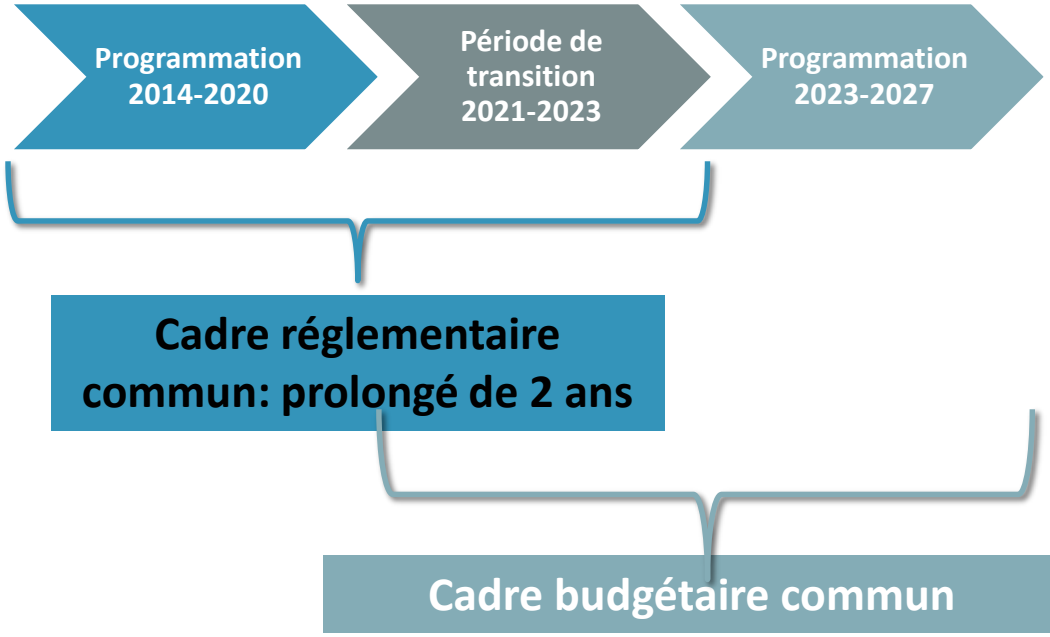

Plan d'actions 2022 - 2023 de l'action de coopération avec les 3 EPCI :

Action n°1 : Mise en œuvre d'outils partagés d'agro-transformation;
Action n°2 : Communiquer, sensibiliser et éduquer autour des produits locaux et circuits de proximité;
Action n°3 : Organisation de journées de l'alimentation sur les territoires

LES PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023

Soutenir l'économie par la promotion renforcée du tourisme

- Poursuivre la mise en œuvre **d'actions de promotion touristique** adaptées au contexte sanitaire.
- Accompagner l'OTC sur des **actions génératrices de recettes** (objectif: améliorer la capacité d'autofinancement de la SPL).
- **Atteindre l'organigramme cible de l'équipe de l'OTC** pour mieux répondre aux besoins et mutations du secteur touristique.
- **Déploiement des outils numériques** d'accès à l'information touristique pour la visibilité de l'offre du territoire (mise en service des bornes tactiles).

- **Bilan et diagnostic du précédent contrat d'objectifs, et construction partagée du nouveau contrat d'objectifs pour l'OTC.**
- Pérennisation de la collecte de la taxe de séjour : l'**automatisation des déclarations de meublés de tourisme est à poursuivre.**

LES PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023

La politique d'insertion et d'inclusion sociale

Renforcer les solidarités avec les plus fragiles : Plan d'actions de la MILCEM

Objectifs chiffrés en 2023:

- Jeunes en 1ER Accueil : 1100/1300
- Jeunes accompagnés : 4500/5000
- Nombre de jeunes présents en dispositifs d'accompagnement (PACEA, CEJ, PPAE, etc…) : 3000/3500
- Jeunes entrés en situation (emploi, formation alternance) : 800-1000
- Un budget de 3,5 M€

Grands projets en 2023:

- Poursuite Digitalisation de l'offre de services :
  - L'antenne Numerik PIX'M, accompagnement des publics via PASS Numérique avec la CACEM
  - Déploiement de la plateforme numérique « Parrainage vers l'emploi » et du « club challenge Emploi »
- Montée en charge de la présence du TRUCK MILCEM au cœur des 4 villes « aller vers »
- Ancrage du dispositif CEJ
- Développer l'accompagnement à la création d'activité
- Poursuivre la promotion de l'engagement citoyen

LES PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023

Renforcer les solidarités avec les plus fragiles : Le PLIE de la CACEM

Objectifs chiffrés en 2023 : programmation 2023 de 3,9M€ sur le Programme Opérationnel FSE+ 2021-2027

- Une participation de la CACEM a hauteur de 500 000 €
- 600 bénéficiaires dont 360 femmes et 240 hommes
- Une Equipe dédiée
- Une implication forte des partenaires de l'insertion sur l'agglomération
- Une mobilisation des instances de validation du PLIE
- Deux dossiers de financements déposés au titre du FSE et des fonds CTM : animation et mise en œuvre du PLIE : 75% de subventions

2 opérations en 2023

- ***Opération « Mise en œuvre du PLIE »***
- Accompagnement individualisé des participants du PLIE
- Prestations contribuant à la levée des freins à l'emploi
- Prestation contribuant à la qualification
- Prestation contribuant à l' accès et à l' intégration à l'emploi
- Prestation contribuant à l'insertion professionnelle (Chantiers d'insertion)
- ***Opération « Animation du PLIE et Communication »***

LES PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023

Renforcer les solidarités avec les plus fragiles : Développer les clauses d'insertion

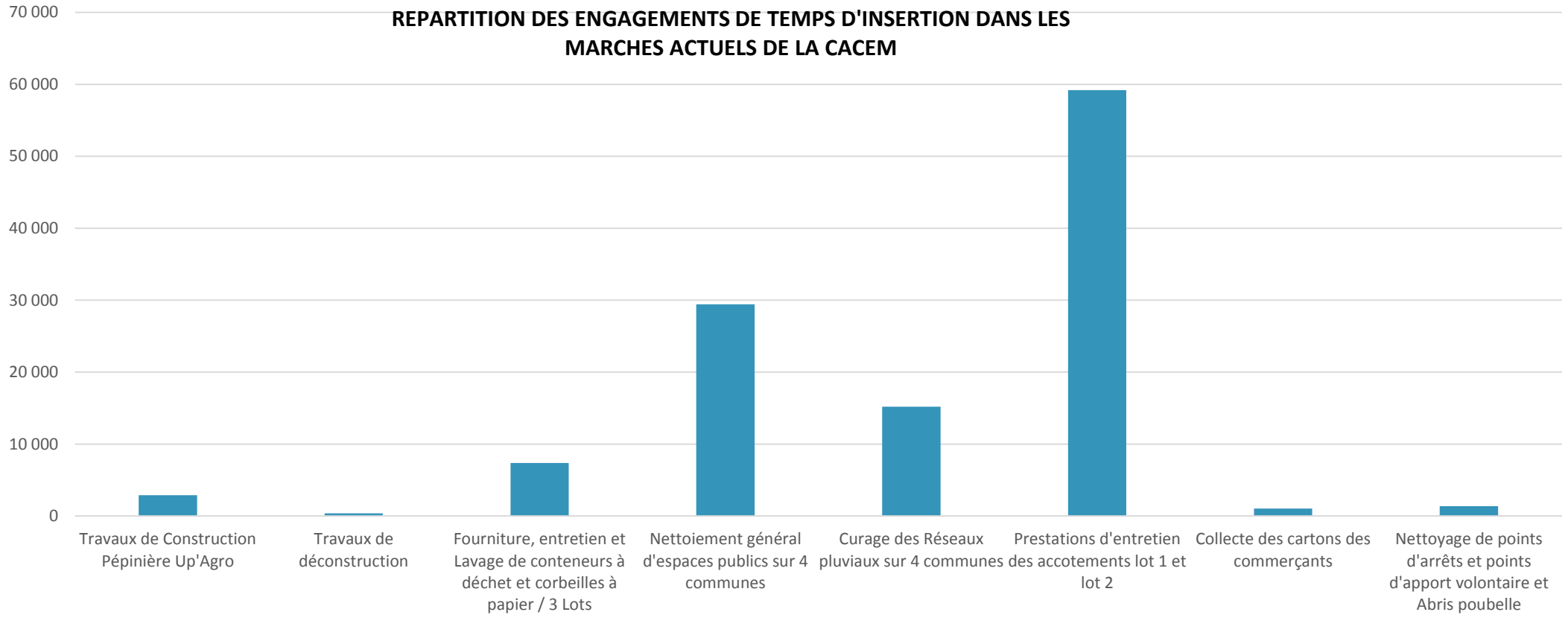

Total minimum d'heures d'insertion : 116 836 Heures

LES PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023

Renforcer les solidarités avec les plus fragiles : Le PLH de la CACEM

Un plan d'actions autour de 5 axes, estimé à 6,9 M€ sur une durée de 6 ans (2019-2026)

1. Engager une stratégie globale de lutte contre la vacance et privilégier le renouvellement urbain

par an	sur 6 ans
245 000 €	1 470 000 €

2. Organiser un développement concerté et qualitatif de l'habitat sur la CACEM

par an	sur 6 ans
493 000 €	2 958 000 €

3. Améliorer les conditions d'habitat du parc privé pour les ménages de la CACEM

par an	sur 6 ans
250 000 €	1 500 000 €

4. Accompagner plus fortement les publics présentant un besoin en logement ou hébergement spécifique

par an	sur 6 ans
1 44 166 €	865 000 €

5. Renforcer le partenariat sur l'habitat et affirmer le rôle de la CACEM comme pilote de la politique locale de l'habitat

par an	sur 6 ans
10 000 €	60 000 €

LES PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023

Renforcer les solidarités avec les plus fragiles : Le PLH de la CACEM

Des priorités pour 2023 avec un budget de 1 217 464 € dont 917 665 € en investissement

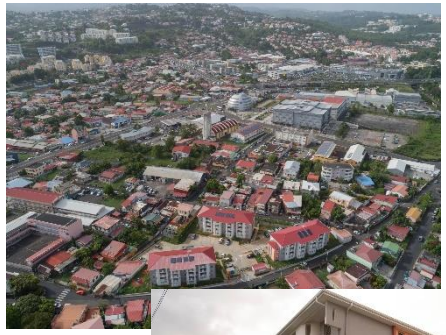

- **Lancement du Règlement des aides à l'habitat de la CACEM** en direction des propriétaires du parc privé de logements
- Mise en œuvre opérationnelle du **Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (PILHI)**
- Mise en œuvre d'un dispositif intercommunal **d'accompagnement à la sortie de l'indivision successorale**
- Lancement d'une intervention **sur la remobilisation du parc vacant de logements**
- Poursuite de la mise en œuvre de **la réforme des attributions de logements sociaux et expérimentation du système de cotation de la demande**

LES PRIORITES DES ORIENTATIONS 2023

Protéger les habitants du centre : La compétence GÉMAPI en 2023

Priorité 1

Gestion des digues de protection contre les inondations

Veille sur les cours d'eau et les zones humides, instruction et saisie des acteurs

- Poursuite des études de danger et complément d'investigations (géotechniques, topographiques, passage caméra, inspection sous marines) **: 1,7 M€**
- Travaux sur les ouvrages classés – marchés sous forme d'accord cadre : **325 000 €** /an
- Étude/travaux sur l'ouvrage de Rivière Madame (parties menaçant ruine) : **450 000 €**

Priorité 2

Interventions « simples » sur les cours d'eau

Entretien des ravines

- Marché d'entretien sur les ravines désignées en concertation avec les communes membres : **325 000 €**/an (consultation en cours)

Priorité 3

Mise en œuvre et animation de PAPI

Actions complexes et/ou multi-partenariales sur les cours d'eau ou les zones humides

Soutien aux tiers sur les zones humides

Soutien aux tiers en matière de continuité écologique

- Etudes sur les rivières, co-financées à 50 % par l'ODE : **570 000 €** (dont la révision du Schéma Directeur d'Aménagement Hydraulique , et en lien avec les PAPIs)
- Provision pour subventions d'actions portées par des tiers : **150 000 €**

CACEM
Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023

PARTIE 3 – Rapports sur les APCP, sur les AECP et Projection des projets de budgets annexes Port EZA, Technopole, Énergies et Zones d'Activités

Rapport sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS : 2023 - 2026

PROGRAMME		Année AP	Type de mouvement d'AP	ROB 2023							
				AP	ENGAGEMENT AP	CP Antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP Ultérieurs
AP201401	Dépollution et sécurisation du site de Port Cohé	2014	MODIF CP	2 500 000,00	351 239	1 122 622	1 055	90 927	158 000	300 000	827 396
AP201402	Pépinière d'Agro -transformation Choco-Choisy	2012	MODIF APCP	7 700 000,00	7 248 065	613 924	2 095 619	3 897 432	1 093 025	0	0
AP201701	Fonds de concours enveloppe 2018	2017	MODIF CP	1 600 000,00	1 557 000	501 100	142 985	511 583	329 273	115 059	0
AP201901	Fonds de concours enveloppe 2019	2019	MODIF CP	1 600 000,00	1 600 000	119 500	449 970	326 935	288 753	414 842	0
AP202002	Coeur de ville FDF (volet investissement)	2020	MODIF CP	2 300 000,00	800 000	0	0	0	1 200 000	800 000	300 000
AP202003	Fonds de concours enveloppe 2020	2020	MODIF CP	1 600 000,00	1 530 946	0	239 500	449 941	841 506	69 053	0
AP202004	Extension du Port de l'Etang z'Abricots	2020	MODIF CP	7 150 000,00	436 568	0	211 238	124 720	150 000	3 000 000	3 664 042
AP202201	ACTIONS DU PLH (volet investissement)	2022	MODIF APCP	5 503 922,00	312 500	0	0	0	906 190	1 348 231	3 249 501
AP202301	REQUALIFICATION VOIE FAVORITE BOIS NEUF HERMITAGE	2023	CREATION APCP	6 152 300,00					200 000	800 000	5 152 300
AP202302	REQUALIFICATION VOIE RAVINE TOUZA TUNNEL DIDIER	2023	CREATION APCP	7 108 100,00					200 000	800 000	6 108 100
AP202303	RHI TROMPEUSE (PHASE TRAVAUX)	2023	CREATION APCP	7 345 924,00					427 086	1 282 755	5 636 083
AP à créer	AP EAU 2023 -2026	2023	CREATION APCP	13 000 000,00					2 000 000	5 000 000	6 000 000
AP à créer	AP ASSAINISSEMENT 2023 - 2026	2023	CREATION APCP	2 000 000,00					131 569	1 000 000	868 431
Total des demandes en dépenses				**65 560 246,00**	**13 836 317**	**2 357 146**	**3 140 368**	**5 401 537**	**7 925 402**	**14 929 940**	**31 805 853**

Rapport sur les Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS ET CREDITS DE PAIEMENTS : 2020 - 2026

PROGRAMME		Année AE	Type de mouvement d'AE	ROB 2023						
				AE	ENGAGEMENT AE	Réalisations antérieures	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP Ultérieurs
AE202001	ACCOMPAGNEMENT COEUR DE VILLE 2020-2023	2020	MODIF CP	1 000 000	1 000 000	69 000	76 300	295 000	295 000	279 700
AE202101	PLAN DE COMMUNICATION DECHETS	2021	MODIF CP	950 000	0	0	0	250 000	500 000	200 000
AE202102	Programme d'actions du PLIE de la CACEM 2021-2022	2021	MODIF AECP	4 124 883	3 123 656	539 476	2 263 483	1 321 924	0	0
AE202102	Programme d'actions du PLIE de la CACEM 2023	2023	CREATION AE	3 992 741	0	0	0	2 786 900	1 205 841	0
AE202301	ACTIONS DU PLH (volet fonctionnement)	2023	CREATION AE	1 300 000	0	0	0	20 000	181 000	1 099 000
Total des demandes en dépenses				**11 367 624**	**4 123 656**	**608 476**	**2 339 783**	**4 673 824**	**2 181 841**	**1 578 700**

Synthèse maquette budgétaire

Projet de Budget annexe PORT EZA sans reprise des résultats 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2022
RECETTES	2 304 523,00	125 000,00	2 429 523,00	5 481 630,05
DEPENSES	2 304 523,00	617 000,00	2 921 523,00	5 481 630,05
SOLDES	0,00	-492 000,00	-492 000,00	0,00

La section de fonctionnement est équilibrée et même excédentaire avec les recettes propres du port
La section d'investissement sera équilibrée avec le report des excédents constatés au Compte Administratif 2022

Exploitation du Port de plaisance de l'étang Z'Abricots

- **470 contrats annuels**
- **68 demandes sur ponton en liste d'attente**
- **30 demandes sur terre plein en liste d'attente**
- **485 passages (escales)**
- **173 807 nuitées soit un taux d'occupation moyen de 95 %**

PPEZA : les projets pour 2023

Bateau de servitude

Mise en service Janvier 2023

Appontement Navette Maritime

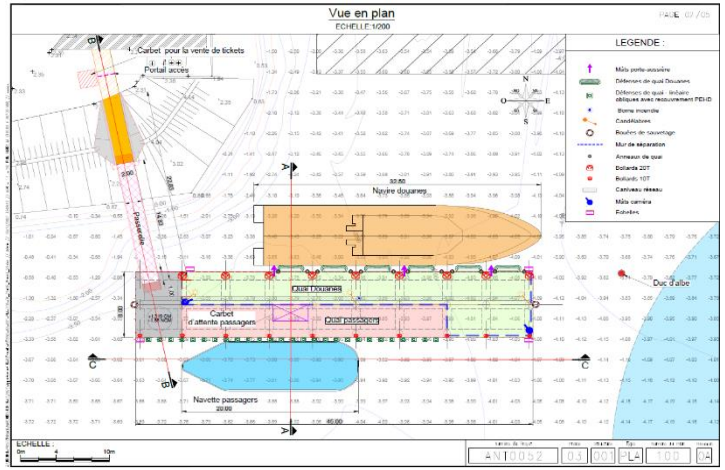

Dossier AVP fait et dépôt du dossier autorisation cas par cas

Zone d'implantation des deux Groupes électrogènes et du projet de Salle de réunion

Projet salle de réunion

Démarrage des travaux Janvier 2023

PPEZA : les projets pour 2023

Digue artificielle / Pointe des Sables	Définition du Projet d'extension / modernisation des équipements	Fresque murale / Mur de promenade
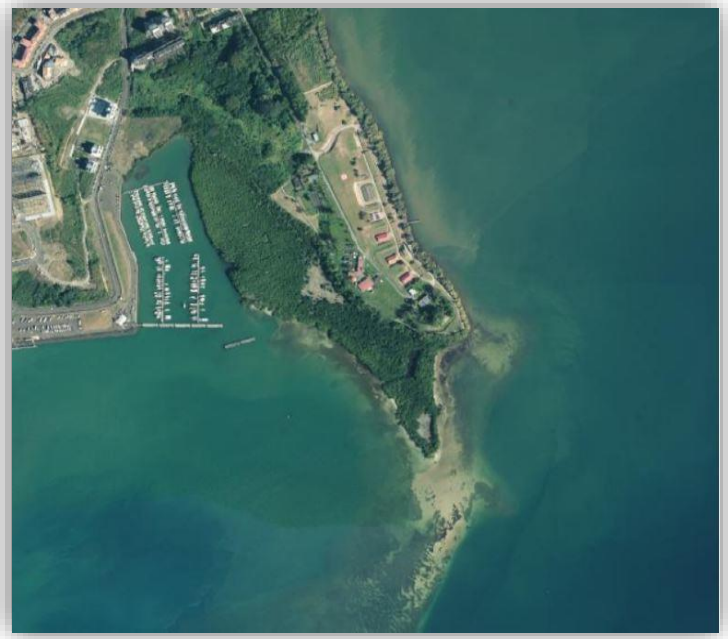		
Démarrage des travaux Janvier 2023	Etude en cours en phase 3, présentation et décision du Conseil au 1er semestre 2023	Opération du 2ème trimestre 2023

Synthèse maquette budgétaire

Projet de Budget annexe Technopole sans reprise des résultats 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2022
RECETTES	1 782 740,00	1 449 124,00	3 231 864,00	6 718 359,00
DEPENSES	1 782 740,00	1 449 124,00	3 231 864,00	6 718 359,00
SOLDES	0,00	0,00	0,00	0,00

Perspectives 2023 pour la Technopole Martinique

Orientation stratégique 2023

❖ *Amplifier l'ancrage de Technopole Martinique dans l'écosystème martiniquais d'innovation*

Objectifs opérationnels 2023

- ❑ Lancer l'exploitation de la Pépinière d'entreprises en agro-transformation UP'AGRO
- ❑ Structurer la gouvernance opérationnelle de la Technopole
- ❑ Détecter et Accompagner une vingtaine de nouveaux projets d'innovation d'entreprises en création et en développement
- ❑ Renforcer le partenariat avec les filières et secteurs clé : Agro-transformation, numérique, industries
- ❑ Accentuer la promotion digitale de la dynamique d'entreprenariat innovant accompagnée
- ❑ Organiser le suivi et l'exécution des nouveaux partenariats financiers

Synthèse maquette budgétaire

Projet de Budget annexe Énergies sans reprise des résultats 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2022
RECETTES	601 068,00	700 386,00	1 301 454,00	2 707 867,00
DEPENSES	1 282 123,00	700 386,00	1 982 509,00	2 707 867,00
SOLDES	-681 055,00	0,00	-681 055,00	0,00

Ce BP 2023 sera équilibré par le report des résultats. Les remises en service des centrales devront permettre de retrouver l'équilibre de ce budget en 2023.

Actualités du Budget annexe ENERGIES

Programme lancé en 2022 et poursuivi en 2023 de remise à niveau des centrales photovoltaïques et de leur niveau de production

Etude de définition relative à l'implantation de stations publiques de recharge photovoltaïque de véhicules électriques sur les espaces publics communautaires et des villes membres

- ❑Démarrage de l'étude: novembre 2021
- ❑Fin de la phase 1 « Etude prospective »: 03 mars 2022
- ❑Démarrage de la phase 2 « Etude de faisabilité technique, économique et juridique »: en attente de la validation des site retenus par les villes membres de la CACEM
- ❑Fin de l'étude: 2023

Travaux d'installation de stations publiques de recharge photovoltaïque de vé équipements et espaces publics communautaires (suite étude de définition)

- ❑Démarrage des travaux : en attente de la fin de l'étude de faisabilité

La CACEM est le nouvel actionnaire de la SPL Energie Nouvelle

Actualités du Budget annexe ENERGIES : Installations Photovoltaïques

Site	Mise en service / fin de contrat	Puissance	Recette annuelle	Observations
UTVD	Mai 2008-2028	570 kWc	195 000 €	Nettoyage Panneaux et parcelle mitoyenne UTVD nécessaires pour augmenter productible (valeur initiale 220 K€). Prévu perte de productible pour réparations étanchéité bâtiment REFIOM (en étude).
Déchèterie Châteaubœuf	Nov. 2008-2028	5,2 kWc	1 700 €	_
Déchèterie Case-Navire	Mars 2012-2029	2,5 kWc	1 600 €	_
Cascades 3	Mars 2011-2031	35 kWc	18 000 €	_
Ex-fourrière	Déc. 2010-2030	80 kWc	*38 000 € **	Hors service depuis 2015, suite au blocage du site. Diagnostics en cours pour travaux de réparation et **remise en service en 2023**
Centre aquatique	_	70 kWc	*33 000 € **	Travaux de remise en état achevés en décembre 2021 avec démarrage production. Conformité du Consuel en cours suite demande EDF pour facturation **en janvier 2023.**

Synthèse
Projet de Budget annexe ZAC sans reprise des résultats 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL BP 2023	2022
DEPENSES	2 006 655,00	1 003 325,00	3 009 980,00	***5 828 602,00***
RECETTES	2 006 655,00	1 003 325,00	3 009 980,00	***5 828 602,00***
SOLDES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Actualités de la Zone d'Activités Case Navire

Perspectives : démarrage de la commercialisation 1er semestre 2023

Aménagement :

- Travaux de Voirie réceptionnés
- Travaux de Réseaux :
- Enfouissement ligne HTA à réaliser par EDF (février 2023)
- Installation des transformateurs EDF (en cours)
- Dévoiements réseau eau potable réalisés par la CACEM (lot 7 et 8) – consultation MOE en cours

Commercialisation :

- 2021-2022 : diagnostic réalisé (agence immobilière Proximmo)
- 07/2022 : choix politique de commercialiser sous la forme du bail à construire
- 09/2022 : lancement de la phase de pré-commercialisation (élaboration des documents contractuels, détermination de la durée et du prix de location/m2 de plancher constructible…)

Certification environnementale :

- Nomination d'un référent interne en certification environnementale (K. Pastel)
- Consultation pour AMO en cours

Actualités de la Zone d'Activités de la Trompeuse

Perspectives 2023 : finalisation de l'aménagement, des relogements et de la voie

➢ Objectif : Créer un lotissement d'activités accueillant le Centre Technique des Transports, la RHI Trompeuse/Pointe des sables ainsi que des lots appartenant à la Ville, qu'elle commercialise elle-même.

➢ Avancement :

- 80% des VRD réalisés: les travaux seront finalisés après relogement des habitants

- Le dossier de demande de régularisation du permis d'aménager a été accordé par la Ville en 2022.

- RHI La Trompeuse- pointe des Sables : le site est occupé par des habitants sans titres en cours de régularisation et diverses activités principalement de garage/mécanique automobile La CACEM s'est engagée par le biais d'une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) à reloger les ménages et repositionner les activités sur site. Pour cela :

- L'EPCI s'est orienté vers l'internalisation de la MOUS et la réalisation « de 8 L.E.S Groupés ».

- Le marché de maitrise d'œuvre pour la conception/construction de Logements Evolutifs Sociaux (LES)secteur Groupé et VRD associés a été notifié le 31/10/2022

- Le marché d'AMO pour la réorganisation des garagistes est en cours de constitution avant lancement

CADRAGE DU BUDGET PRINCIPAL :

Synthèse du projet de budget sans reprise des résultats 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	BP 2023	*BP 2022*
RECETTES	121 846 902,00	25 133 939,00	146 980 841,00	*174 838 676,18*
DEPENSES	135 846 902,00	25 133 939,00	160 980 841,00	*174 838 676,18*
SOLDES	-14 000 000,00	0,00	-14 000 000,00	*0,00*

Estimation des résultats de fonctionnement 2022 reportés en 2023 : **14 M€,**

Attention, les recettes de l'exercice doivent couvrir les dépenses de l'exercice : les prévisions budgétaires 2023 de la CACEM consomment l'épargne cumulée, ce qui ne peut pas être une situation pérenne.

Hypothèse avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 7,2 M€ pour couvrir le remboursement du capital de la dette.

Budget prévisionnel 2023 : Taux des principales taxes

MAINTIEN DES TAUX CACEM DEPUIS 2013 :

Taxe d'habitation = 9,77 %

Taxe sur le foncier bâti = 1,50 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti = 1,23 %

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères = 13,80 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) = 23,35 %

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018 :

Taxe sur les friches commerciales : 20% (année 3)

Mise en place de la Taxe de Séjour Intercommunale au réel : tarif journalier allant de 0,20 à 2,35€ selon les catégories d'hébergement

DEPUIS LE 1ER OCTOBRE 2020 :

Maintien de la Taxe GEMAPI pour une recette cible de **3 148 980€** (soit 20€ par habitant résidant sur la CACEM)

CAPNORD 2022

Taxe d'habitation = 7,35 %

Taxe sur le foncier bâti = 7,99 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti = 9,13 %

TEOM = 17,50 % (nov. 2020)

CFE = 19,85 %

CAESM 2022

Taxe d'habitation = 11,68 %

Taxe sur le foncier bâti = 2,39%

Taxe sur le Foncier Non Bâti = 2,64 %

TEOM = 19 %

CFE = 19,79 %

PROJET DE BUDGET PRINCIPAL : SYNTHÈSE ESTIMÉE

Rappel des postes de dépenses majeures

- **Les marchés de collecte et de nettoiement : 26,3 M€***
- Masse salariale : 26,6 M€
- Les attributions de compensation : 24,1 M€
- La dotation de solidarité : 1M€
- La contribution au SMTVD : 13,6 M€
- La subvention versée à l'OTC : 1,6 M€
- **La DSP du CAC : 1,7 M€ ***
- **Les charges financières : 1,6 M€ ***
- La subvention d'équilibre au BA Technopole : 1,5 M€
- La contribution versée à Martinique Transport : 1 M€
- La subvention versée à la MILCEM : 0,65 M€

**Postes de dépenses impactés par l'inflation*

Rappel des postes de dépenses à maitriser

- **Les recrutements à venir**
- **Les subventions versées**
- **Les études et contrats de prestations de service**
- **La contribution financière de la CACEM au SMTVD**

SIMULATION PROSPECTIVE DE L'INVESTISSEMENT AVEC 86 M€ A REALISER PAR ODYSSI - CACEM

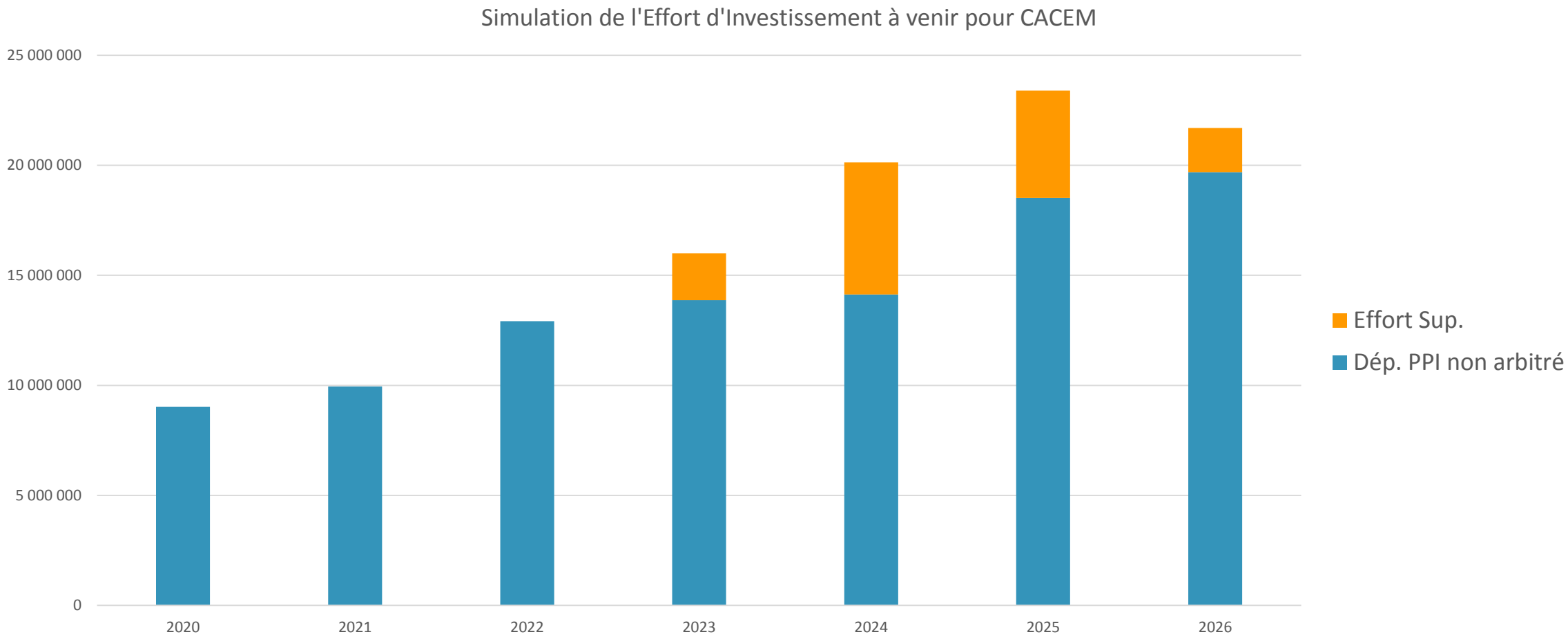

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Rappel des enjeux financiers

- Des budgets annexes globalement équilibrés mais qui impactent le budget principal (hausse des subventions versées par le budget principal)

- Un enjeu majeur d'équilibre du budget primitif principal : des dépenses de fonctionnement à revoir à la baisse : les recettes de l'exercice doivent couvrir les dépenses de l'exercice.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023

PARTIE 4 – Rapport sur la mutualisation au sein du bloc communal du Centre et Rapport Développement Durable 2022

PARTIE 4
A. Rapport sur Mutualisation Territoire Centre Travaux et Perspectives 2023

- **Restauration scolaire :** Lancement de la phase étude du projet de « ferme agricole communautaire » devant mener à terme à une autonomie alimentaire pour les cantines scolaires.

- Etude interne sur la **gestion mutualisée des équipements sportifs** des entités du territoire centre (CACEM, villes membres)

- **Accompagnement des villes dans leurs projets de mutualisation en interne** (à formaliser en bilatérales DGS).

- **Médecine du travail** : Déploiement du service mutualisé avec les villes membres : lancement du recrutement

- **Formation mutualisée** : organisation de la cession « préparation du passage obligatoire à la norme M 57 » pour les agents d'exécution budgétaire et cession « Fiscalité 2023 »,

- **Parc mutualisé de matériels techniques** : inventaire préalable à réaliser au premier semestre 2023

- Ouvrir le chantier de la **mutualisation interne à la CACEM : examiner les pistes de mutualisation entre service et satellites de manière à maîtriser les charges de fonctionnement,**

- **Déploiement Système d'Information Géographique (SIG) de la CACEM :** mutualisation avec les villes membres et les satellites

De nouvelles pistes de Mutualisation seront examinées et proposées par la commission Finance, Mutualisation et Réformes.

PARTIE 4
B. Rapport Développement Durable de la CACEM
Exercice 2022

THÉMATIQUES TRAITÉES PAR LE RAPPORT :

Déploiement de l'éco exemplarité dans le fonctionnement interne de la CACEM et dans les projets
Renforcement de la politique d'adaptation au changement climatique répondant aux enjeux énergétiques du territoire
Sensibilisation du public sur les actions menées dans le cadre du Contrat de la Grande Baie pour améliorer la qualité des eaux et écosystèmes de la baie et de son bassin versant
Renforcement de l'action de la CACEM au bénéfice de ses populations vulnérables au titre de sa compétence développement social

Le document final sera présenté à l'occasion du vote du budget primitif au mois de mars 2023

MERCI DE VOTRE ATTENTION

SCHOELCHER

FORT-DE-FRANCE

LAMENTIN

SAINT-JOSEPH

CACEM
Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique